

Rapport Pays 2022 Nigeria

The African Seed Access Index

Par
Edward Mabaya, Sunday Adesola Ajayi,
Michael Waithaka, Mainza Mugoya, Brian
Damba, M'Balou Camara, Krisztina Tihanyi



TASAI
The African Seed Access Index

Rapport Pays 2022 Nigeria

The African Seed Access Index

Par

Edward Mabaya, Sunday Adesola Ajayi,
Michael Waithaka, Mainza Mugoya,
Brian Damba, M'Balou Camara, Krisztina Tihanyi

Revu par

Adetumbi Johnson Adedeji
Stephen Adigun Oludapo
Folarin Okelora

Avril 2023

Les observations contenues dans ce rapport ont été présentées à des acteurs du secteur semencier lors d'une réunion de diffusion TASAI qui s'est tenue à Abuja au Nigeria le 28 novembre 2022. Cette version intègre les retours de cette réunion.

Pour citer cette publication: Mabaya, E., Ajayi, A. S., Waithaka, M., Mugoya, M., Damba, B., Camara, M., Tihanyi, K. 2023. Rapport Pays 2022 du Nigeria - The African Seed Access Index (version de avril 2023).



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....	5
COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR	12
POLITIQUES ET RÈGLEMENTATIONS SEMENCIÈRES....	17
APPUI INSTITUTIONNEL	22
SERVICES AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES	24
CONCLUSION	28
RÉFÉRENCES.....	29



LISTE DES ACRONYMES

ARSCON	Association des Entreprises Semencières Inscrites au Nigeria	NABDA	Agence Nationale pour le Développement des Biotechnologies
CEDEAO	Communauté Économique Des États d'Afrique de l'Ouest	NACGRAB	Centre National pour les Ressources Génétiques et la Biotechnologie
CGIAR	Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole Internationale	NAQS	Service National de Quarantaine Agricole
CORIS	Projet de Réponse à la COVID-19 pour les Semences de Riz	NASC	Conseil National des Semences Agricoles
CSP	Programme Collaboratif sur les Semences	NATIP	Politique Nationale des Technologies et de l'Innovation Agricoles
DUS	Distinction, Uniformité et Stabilité	NCRI	Institut National de Recherche Céréalière
FMARD	Ministère Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural	NCRP	Programme de Recherche Coordonné Nationalement
GESS	Programme de Soutien à la Croissance et à l'Amélioration	NVRC	Comité National d'Inscription et d'Homologation des Variétés de Cultures et du Bétail Reproducteur
HHI	Indice Herfindahl-Hirschman	ONG	Organisation Non-Gouvernementale
IAR	Institut de Recherche Agricole	SEEDAN	Association des Entrepreneurs Semenciers du Nigeria
IAR&T	Institut de Recherche Agricole et de Formation	SPG	Semences de Première Génération
ICRISAT	Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-Arides	UPOV	Union Internationale pour la Protection des Nouvelles Variétés Végétales
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale	VCU	Valeur de Culture et d'Utilisation
INRA	Institut National de Recherche Agricole		
KAFACI	Initiative Corée-Afrique de Coopération Agricole et Alimentaire		

INTRODUCTION

L'utilisation accrue de technologies visant à stimuler la productivité, y compris la mécanisation, l'irrigation, les engrais et les semences améliorées¹, est fondamentale pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Pour les grandes cultures, un secteur semencier formel compétitif est clé pour assurer la disponibilité en temps opportun de semences de haute qualité, provenant de variétés améliorées et adaptées, à des prix accessibles aux petits exploitants. Les semences améliorées peuvent être porteuses d'une technologie de pointe pour les agriculteurs, y compris des rendements supérieurs, une résistance aux maladies et nuisibles, une adaptation aux changements climatiques, des pertes post-récoltes réduites et une meilleure valeur nutritive. Pour faciliter la mise en œuvre de ces avantages, The African Seed Access Index (TASAI) conduit des évaluations du secteur semencier au niveau national et utilise les observations pour encourager les responsables politiques et les agences de développement à créer et à maintenir un environnement propice au développement accéléré de systèmes semenciers formels compétitifs, au service des petits exploitants agricoles africains.

Ce rapport résume les principales observations de l'étude conduite par TASAI en 2022, visant à évaluer la structure et les performances économiques du secteur formel des semences au Nigeria. Ce rapport fait également des comparaisons avec les observations des études TASAI de 2018 et 2020 sur le Nigeria. Les études TASAI se concentrent sur les quatre cultures céréalières et légumineuses importantes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'un pays (les « quatre cultures cibles »). Au Nigeria, ces cultures sont le maïs, le riz, le sorgho et le soja. Ensemble, ces cultures représentent 73% de la superficie récoltée productrice de céréales, de légumineuses et d'une sélection de cultures oléagineuses dans le pays.^{2,3} De plus, 29% de cette superficie produisent du maïs, 20% produisent du riz, 20% produisent du sorgho et 3% produisent du soja.

Le gouvernement et les partenaires de développement ont unanimement identifié ces cultures comme stratégiques pour la sécurité alimentaire du Nigeria, et elles sont au cœur de plusieurs programmes d'intervention actuels du gouvernement. Le gouvernement donnera la priorité aux produits de base potentiels et à leurs chaînes de valeur dans la Politique Nationale des Technologies et de l'Innovation Agricoles récemment dévoilée (2022-2027) (FMARD 2022).

1 « Semences améliorées » est un raccourci utilisé par TASAI pour signifier « semences de qualité provenant de variétés améliorées »

2 "Crops and livestock products," Food and Agricultural Organization of the United Nations, consulté le 19 septembre 2022, <https://www.fao.org/faostat/en/#data/QCL>.

3 Notez que le soja est considéré comme une culture oléagineuse par FAOSTAT.

APERÇU SUR LE SECTEUR FORMEL DES SEMENCES AU NIGERIA

Comme dans la plupart des pays africains, le secteur semencier nigérian est constitué de deux secteurs : le secteur formel et le secteur informel. Ce rapport pays se concentre quasiment exclusivement sur le secteur semencier formel.

Le secteur informel fait référence au système selon lequel les semences sont produites, maintenues et distribuées par l'intermédiaire de réseaux informels. Ces activités « ont tendance à être décentralisées et peuvent évoluer autour d'entrepreneurs locaux, de banques de semences, de productions semencières communautaires ou de villages de semences » (McGuire and Sperling, 2016). La plupart du temps, les exploitants agricoles gardent les semences de la récolte précédente, les échangent avec leurs voisins et leurs proches et les vendent sur les marchés ruraux. Les semences provenant de ce système offrent une pureté variétale et des qualités physiques et sanitaires variables.⁴ Le système semencier informel au Nigeria est constitué de producteurs semenciers individuels non-inscrits, de producteurs semenciers communautaires et d'entrepreneurs semenciers. Ce secteur est une source importante de petites céréales, de légumineuses, de riz et d'autres cultures de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui ne sont pas une priorité pour les entreprises semencières commerciales ou qui ne sont pas suffisamment couverts par le secteur semencier formel. L'Article 39 de la Loi NASC (République Fédérale du Nigeria 2019) et les Sections 3.6 et 3.7 de la Politique Nationale sur les Semences Agricoles (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural 2021) reconnaissent et protègent le secteur informel.

Le secteur formel est une chaîne de valeur structurée et réglementée visant à produire et à distribuer des semences de variétés améliorées. Ce processus implique de nombreux acteurs et instituts dont les activités vont de la sélection des variétés à la multiplication, au tri-conditionnement et à la distribution des semences certifiées. Les diverses étapes de la production de semences améliorées sont régulées par les gouvernements en accord avec des politiques, lois, réglementations et normes approuvées. Dans ce secteur, les semences sont vendues par le biais de canaux de distribution limités, tels que des entreprises semencières et vendeurs d'intrants agricoles inscrits. Ce système produit des semences d'une pureté variétale et d'une qualité physique et phytosanitaire supérieure. Au Nigeria, la Politique Semencièrre Nationale de 2015 (FMARD 2015) et la Feuille de Route Nationale sur les Semences de

4 « Définitions des secteurs semenciers », Agrilinks, USAID, consulté le 30 janvier 2023 <https://www.agrilinks.org/post/seed-system-definitions>



2019 (NASC 2020) fournissent le cadre et la stratégie pour la croissance du secteur semencier formel. La Politique Semencière de 2015 a été remplacée par une nouvelle politique en 2021.

Le Tableau 1 liste les agences en charge des divers aspects du secteur semencier nigérian.⁵ Le Conseil National des Semences Agricoles (NASC) est une agence semi-autonome du Ministère Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural (FMARD) qui est responsable de la régulation du secteur semencier nigérian. Le Centre National pour les Ressources Génétiques et Biotechnologiques (NACGRAB) a été établi, en partie, pour conduire la recherche, recueillir des données et diffuser les informations technologiques sur des sujets en lien avec la conservation et l'utilisation des ressources génétiques.⁶ L'un des programmes centraux du NACGRAB est axé sur la révision des activités du Comité National de Nommage, d'Inscription et d'Homologation des Variétés de Culture, du Bétail de Reproduction et de la Pêche. Au Nigeria, les Instituts Nationaux de Recherche Agricole (INRA), les centres du Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) et les universités sont responsables de la recherche et du développement des variétés. L'Institut de Recherche Agricole (IAR) est chargé de l'amélioration génétique du maïs, du niébé, du sorgho, du coton, de tournesol et de l'arachide. L'Institut de Recherche Agricole et de Formation (IAR&T) gère l'amélioration génétique du maïs, du kénaf et du jute. Enfin, l'Institut National de Recherche Céréalière (NCRI) est responsable de l'amélioration génétique du riz, entre autres cultures céréalières. Les INRA et les centres du CGIAR au Nigeria, l'Institut International pour l'Agriculture Tropicale (IITA) et AfricaRice, travaillent en étroite collaboration avec les universités, par ex. l'Université Ahmadu Bello, l'Université Fédérale d'Agriculture et l'Université Obafemi Awolowo. L'Association des Entrepreneurs Semenciers du Nigeria (SEEDAN) est l'organisme qui regroupe les entreprises semencières et les autres acteurs clés du secteur semencier privé.

Tableau 1: Rôle des acteurs clés dans le secteur semencier formel du Nigeria

RÔLE	ACTEURS CLÉS
Recherche et sélection	Institut International pour l'Agriculture Tropicale (IITA), AfricaRice, Institut de Recherche Agricole (IAR), Institut National de Recherche Céréalière (NCRI), entreprises semencières
Homologation variétale et réglementation	Centre National pour les Ressources Génétiques et Biotechnologiques (NACGRAB), Conseil National des Semences Agricoles (NASC), Comité National d'Inscription et d'Homologation des Variétés de Cultures et du Bétail Reproducteur (NVRC)
Production et tri-conditionnement des semences	Entreprises semencières, producteurs semenciers, IAR, Institut de Recherche Agricole et de Formation (IAR&T), NCRI
Éducation, formation et vulgarisation	Universités, Organisation Non-Gouvernementales (ONG) locales et internationales, entreprises semencières, NASC, départements agricoles des états, vendeurs d'intrants agricoles ruraux, Association des Entrepreneurs Semenciers du Nigeria (SEEDAN)
Distribution et vente	Vendeurs d'intrants agricoles, entreprises semencières, ONG, entreprises d'approvisionnement en intrants inscrites par les états (par ex. Kano Agricultural Supply Co.)

5 Bien que le Nigeria ait un double système de gouvernement fédéral et de gouvernements d'états, toutes les institutions relevant du secteur semencier se trouvent au niveau fédéral.

6 "National Centre for Genetic Resources and Biotechnology," NACGRAB, consulté le 30 janvier 2023, <https://www.nacgrab.gov.ng/>



MÉTHODOLOGIE

Comme listés dans le tableau 2, les études TASAI couvrent 22 indicateurs divisés en 5 catégories: **Recherche et développement**, **Compétitivité du secteur**, **Politiques et réglementations semencières**, **Appui institutionnel** et **Services aux petits exploitants agricoles**. Dans la plupart des études TASAI, la majorité des données de performances proviennent de l'année précédant l'année de conduite de l'étude (« l'année d'étude »). En effet, ce sont généralement les données les plus récentes disponibles. En conséquence, les données rapportées dans ce rapport pays proviennent principalement de 2021 ; toutefois, lorsque des données sont disponibles pour 2022, celles-ci sont intégrées dans le rapport.

Tableau 2: Indicateurs TASAI

	Spécifique à une culture	Impact sur l'accès aux semences ^a
A. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		
A1. Adéquation des sélectionneurs actifs	Oui	+
A2. Nombre de variétés introduites	Oui	+
A3. Nombre de variétés dotées d'attributs/de caractéristiques 'spéciales'	Oui	+
A4. Disponibilité des semences de base	Oui	+
B. COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE		
B1. Nombre d'entreprises/producteurs semenciers actifs	Oui	+
B2. Quantité de semences produites et vendues	Oui	+
B3. Nombre de variétés vendues et abandonnées	Oui	+
B4. Âge moyen des variétés vendues	Oui	-
B5. Concentration du marché	Oui	-
B6. Part de marché des entreprises semencières publiques	Oui	-
B7. Efficacité des processus d'import/export des semences	Oui	+
C. POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS DES SEMENCES		
C1. Durée et coût du processus d'introduction des variétés	Oui	-
C2. Statut et implémentation du cadre politique national des semences	Non	+/-
C3. Harmonisation avec les réglementations régionales	Non	+
C4. Adéquation des efforts pour éradiquer les semences contrefaites	Non	+
C5. Utilisation des subventions gouvernementales	Non	+/-
D. APPUI INSTITUTIONNEL		
D1. Performance de l'association nationale des semences	Non	+
D2. Adéquation des services d'inspection des semences	Non	+
E. SERVICE AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES		
E1. Disponibilité des services de développement agricole pour les petits exploitants agricoles	Non	+
E2. Concentration du réseau des négociants agricoles	Non	+
E3. Disponibilité des semences en petits conditionnements	Oui	+
E4. Rapport du prix semences/céréales au moment de la plantation	Oui	+/-

a Un signe +/- indique une corrélation positive/négative entre l'indicateur et l'accès des petits exploitants agricoles aux semences améliorées.



Pour évaluer les progrès du secteur semencier nigérian, ce rapport pays fait des comparaisons avec les observations des études TASAI sur le Nigeria de 2018 et 2020 (avec principalement des données de performances de 2017 et 2019 respectivement).⁷ De plus, TASAI a conduit des études similaires dans 21 autres pays africains, ce rapport établit donc également des comparaisons pertinentes entre pays. Des comparaisons temporelles (avec d'autres études) et transversales (avec d'autres pays africains) plus détaillées sont désormais accessibles via un tableau de bord en ligne : <https://dashboard.tasai.org>.

En s'appuyant sur les outils d'enquête de TASAI, le recueil des données s'est concentré sur trois types d'acteurs clés du secteur semencier : les entreprises semencières, les sélectionneurs végétaux et les représentants d'entités gouvernementales actives dans le secteur semencier nigérian. Parmi ceux-ci, les entreprises semencières ont été la principale source de renseignements. Pour plusieurs indicateurs, TASAI a complété les données quantitatives avec des évaluations de satisfaction rapportées par le secteur sur une échelle de 0 à 100, avec les intervalles suivants: 0-19,99% **très faible**, 20-39,99% **faible**, 40-59,99% **moyen**, 60-79,99% **bon**, et 80-100% **excellent**.

En 2021, 177 entreprises semencières étaient inscrites par le NASC pour la production, le tri-conditionnement et/ou la commercialisation de semences certifiées ou de matériel de plantation de n'importe quelle culture dans le pays. Le

nombre d'entreprises semencières inscrites en 2021 est presque deux fois supérieur au nombre inscrit en 2019 (92 entreprises). Les données du NASC montrent que 135 nouvelles entreprises ont été inscrites en 2021 seulement. Selon le NASC et les autres acteurs du secteur semencier, la principale raison de l'augmentation sur cette période de deux ans est la reprise anticipée du Programme de Soutien à la Croissance et à l'Amélioration (GESS) du gouvernement. Le GESS a été lancé en 2011 avec l'objectif d'acheter des intrants agricoles pour aider la productivité agricole ; il a été interrompu en 2015.

Le Tableau 3 fournit des détails sur les entreprises semencières interrogées. Premièrement, nous sommes passés de 177 entreprises semencières à 87 entreprises inscrites pour la production, le tri-conditionnement et/ou la commercialisation de semences d'au moins une des quatre cultures cibles, représentant 90% du volume total de la production de semences certifiées rapporté au gouvernement. Dans ce groupe, l'enquête TASAI a contacté 62 entreprises, représentant 82% de la production de semences de maïs, 77% de la production de semences de riz, 82% de la production de semences de sorgho et 59% de la production de semences de soja.

En plus des 62 entreprises semencières, les autres répondants interrogés incluaient le NASC, la SEEDAN, le NACGRAB et le FMARD. Les instituts de recherche agricole pertinents ayant pris part à l'étude incluaient le NCRI et l'IAR&T. En raison des problèmes d'insécurité dans les régions nord-ouest et nord-centre, nous avons utilisé le téléphone et les e-mails pour recueillir les données.

7 La méthode d'échantillonnage de TASAI s'étant améliorée au cours des études pays, le nombre d'années utilisées pour la comparaison temporelle peut varier selon les indicateurs.

Tableau 3: Répartition des entreprises semencières inscrites et interrogées par culture cible

Culture	Nombre d'entreprises semencières inscrites (NASC)		Nombre d'entreprises représentant 90% de la production (NASC) (2021)	Nombre d'entreprises semencières interrogées par TASAI	% de la production pour les entreprises semencières interrogées (2021)
	2019	2021			
 Maïs	68	120	61	47	82%
 Riz	69	139	76	51	77%
 Sorgho	26	53	39	28	82%
 Soja	26	58	41	35	59%
Total^a	92	177	87	62	

a Dans certains cas, la même entreprise semencière peut travailler sur plusieurs cultures, le nombre total d'entreprises peut donc ne pas être égal à la somme des entreprises par culture.



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

NOMBRE DE SÉLECTIONNEURS ACTIFS

Un système semencier opérationnel nécessite des programmes de sélection publics et privés dynamiques pour développer des variétés améliorées qui répondent aux besoins des fermiers et des consommateurs. Le nombre de sélectionneurs actifs⁸ indique le niveau d'investissement dans la recherche et le développement. En plus de suivre le nombre de sélectionneurs travaillant sur les quatre cultures cibles, cette étude mesure également le degré de satisfaction vis-à-vis des programmes de sélection publics rapporté par les entreprises semencières. Ces programmes sont souvent une bonne indication de la capacité des sélectionneurs actifs au sein des institutions publiques à produire de nouvelles variétés.⁹

Tous les sélectionneurs végétaux nigériens sont membres de l'Association des Sélectionneurs Végétaux du Nigeria (PBAN).¹⁰ En 2021, l'association comptait 74 membres sélectionneurs de formation d'une ou plusieurs des quatre cultures. Toutefois, seuls 22 d'entre eux travaillaient activement sur la sélection végétale : 11 sur le maïs, 14 sur le riz, 7 sur le sorgho et 1 sur le soja (Tableau 4). Tous les

8 Les études TASAI définissent un "sélectionneur actif" comme un sélectionneur actuellement investi dans la sélection/le maintien d'une variété ou comme un sélectionneur ayant développé et homologué au moins une variété ou qui développait une variété d'une culture d'intérêt au moment de l'étude TASAI.

9 L'objectif de cet indicateur est d'évaluer le dynamisme des programmes de sélection publics. En conséquence, TASAI n'évalue pas l'adéquation des sélectionneurs des centres du CGIAR étant donné que leurs mandats couvrent de nombreux pays et régions.

10 "Plant Breeders Association of Nigeria," Plant Breeders Association of Nigeria (PBAN), consulté le 1er février 2023, <https://pban.org.ng>

sélectionneurs sauf 2 (focalisés sur le maïs) travaillaient dans le secteur public et étaient employés par les instituts nationaux de recherche agricole. Les 2 sélectionneurs privés travaillaient à Bayer and SeedCo.

Les 52 autres sélectionneurs, bien que sélectionneurs de formation, n'étaient pas 'actifs', c'est-à-dire qu'ils ne travaillaient ni ne collaboraient à l'homologation de variétés au cours de l'année de recueil des données. 47 d'entre eux étaient employés par les institutions académiques et se consacraient à l'enseignement et les 5 autres travaillaient pour des instituts de recherche internationaux tels que l'IITA, AfricaRice, le WACCI et l'ICRISAT.

La majorité des entreprises semencières nigérianes dépendent des variétés sélectionnées dans le secteur public ; le nombre de sélectionneurs travaillant pour les entreprises semencières privées reste très faible. Entre 2019 et 2021, le nombre de sélectionneurs a baissé de 40%, passant de 38 à 22. Il n'a pas été possible d'avoir une explication détaillée des changements ayant conduit à cette baisse ; toutefois, certains sélectionneurs étaient partis à la retraite, et, dans le cas du riz, 5 nouveaux sélectionneurs de riz ont été embauchés à partir de 2019. La délocalisation du programme de sélection sur le riz de l'IITA du Nigeria à la Zambie a réduit le nombre de sélectionneurs de soja actifs dans le pays.

Le niveau de satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis du nombre de sélectionneurs de maïs en 2021 était « excellent » à 84%, une augmentation par rapport à la « bonne » évaluation de 2019. Pour le riz, le sorgho et le soja, l'évaluation en 2021 était « bonne ». Le taux de 2021 était meilleur pour le maïs, le riz et le soja mais légèrement moins bon pour le sorgho.

Tableau 4: Nombre et adéquation des sélectionneurs actifs au Nigeria

Culture	Nombre de sélectionneurs publics	Nombre de sélectionneurs privés	Nombre total de sélectionneurs actifs			Satisfaction vis-à-vis des sélectionneurs (sur 100%)		
			2017	2019	2021	2017	2019	2021
 Maïs	3	2	11	12	11	58%	75%	84%
 Riz	2	0	5	9	14	58%	68%	76%
 Sorgho	6	0	5	12	7	42%	65%	63%
 Soja	0	0	4	5	1	38%	58%	73%
Total^a	11	2	24	38	22			

très faible faible moyen bon excellent

a Dans certains cas, un sélectionneur peut travailler sur plusieurs cultures, le nombre total de sélectionneurs peut donc ne pas être égal à la somme des sélectionneurs par culture.

VARIÉTÉS HOMOLOGUÉES AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (2019-2021)

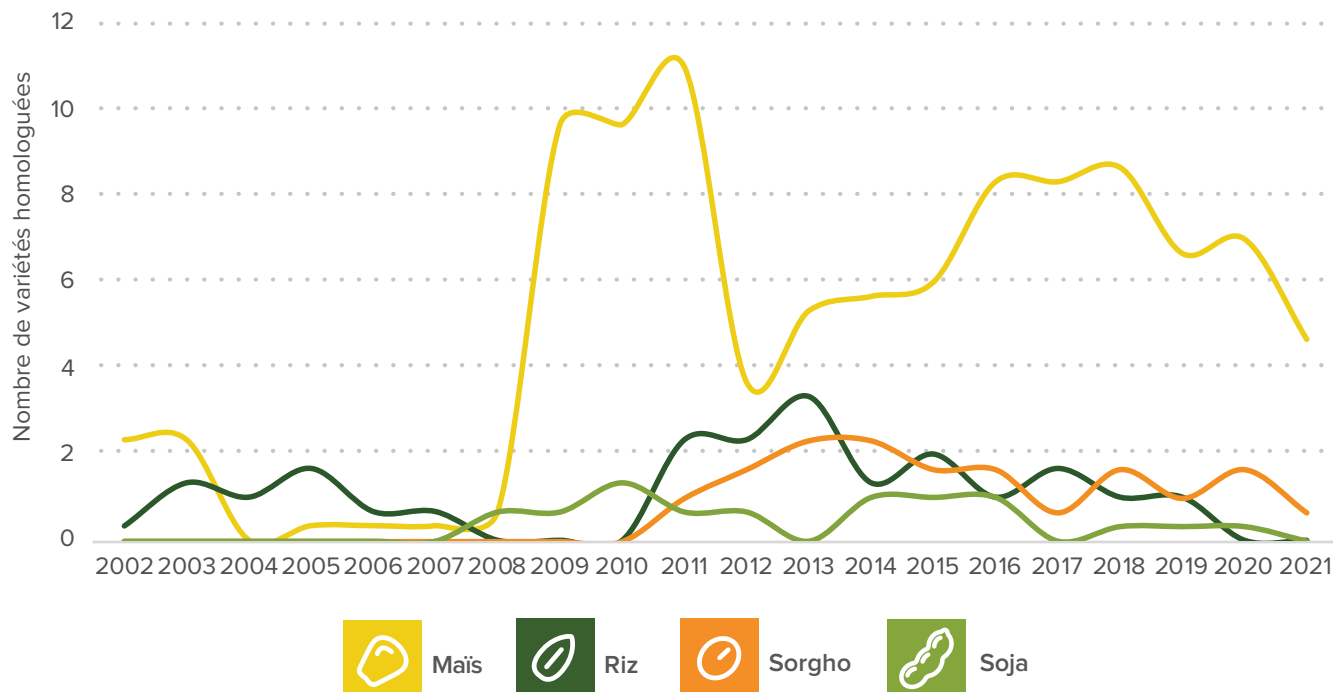
Le nombre de variétés homologuées est une bonne mesure des performances du système de développement et d'homologation des variétés. Plus le nombre de variétés homologuées dans un pays est important, plus les petits exploitants agricoles ont de chance d'accéder aux semences améliorées. En plus de produire de meilleurs rendements, les nouvelles variétés sont souvent porteuses de caractéristiques désirées, telles que l'adaptabilité au climat, la résistance aux maladies/nuisibles et une meilleure valeur nutritive. Avant d'améliorer l'accès aux variétés pour les fermiers, l'homologation doit également être accompagnée par la commercialisation et le groupage des semences de première génération (SPG).

Le Graphique 1 montre la moyenne glissante sur 3 ans des homologations de variétés depuis 2000.¹¹ La plupart des années, le maïs représente la majorité des variétés

11 Une moyenne glissante sur 3 ans est généralement utilisée pour lisser les fluctuations à court terme de données échelonnées dans le temps.

homologuées. Sur les quatre cultures, 16 variétés au total (14 de maïs et 2 de sorgho) ont été homologuées entre 2019 et 2021. Ces variétés appartenaient à l'IAR et à l'IITA. Les variétés de l'IITA ont été développées et homologuées en collaboration avec d'autres instituts de recherche publics. L'IITA permet également aux entreprises semencières privées de commercialiser ses variétés : une variété peut être donnée à une seule entreprise semencière ou à plusieurs. De plus, trois entreprises semencières privées ont homologué deux variétés de maïs chacune. Aucune variété de riz et de soja n'a été homologuée au cours de cette période de 3 ans. Toutefois, selon le catalogue (qui a été actualisé en février 2022), deux variétés ont été homologuées pour chacune de ces cultures en 2022. Ces variétés ont été développées par les instituts de recherches publics : l'IAR pour le soja et le NCRI pour le riz. Le nombre de variétés homologuées pour les trois cultures autres que le maïs reste faible depuis 2000. Au cours des 6 dernières années, le nombre de variétés homologuées a encore baissé. Les instituts de recherche ont tendance à ralentir le développement et l'homologation de nouvelles variétés par manque de ressources. Le comité d'homologation des variétés a attribué ce déclin à un examen plus rigoureux du processus d'homologation des variétés visant à garantir que les nouvelles variétés se démarquent vraiment des variétés existantes. Parfois, les sélectionneurs utilisent les performances et taux d'adoption d'une variété déjà homologuée pour faire leur proposition. Le comité d'homologation des variétés a retoqué plusieurs de ces candidatures.

Graphique 1: Évolution du nombre de variétés homologuées (moyenne glissante sur 3 ans)





VARIÉTÉS DOTÉES DE CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

Les variétés peuvent être dotées de caractéristiques spécifiques, par exemple relatives à leur adaptation au climat, leur utilisation (par ex. leur rapidité de cuisson ou leur meilleur apport nutritif) ou répondant aux besoins de l'industrie (par ex. leur potentiel de production d'amidon, d'alimentation du bétail, leur teneur en huile, etc.). Tout en reconnaissant l'augmentation des facteurs de stress biotiques (nuisibles, mauvaises herbes et maladies) dus au changement climatique, les études TASAI restreignent les « caractéristiques d'adaptation au climat » à celles répondant aux événements climatiques extrêmes, tels que la sécheresse, l'inondation et le gel, affectant les pratiques agricoles actuelles. Des exemples d'adaptation au climat sont la résistance à la sécheresse et la maturité précoce ou extra

précoce. Les variétés liées à l'utilisation incluent celles offrant une cuisson rapide et un meilleur apport nutritif ou un bon rendement d'usinage. Les variétés répondant aux besoins des industriels sont celles qui conviennent à la production d'amidon, à l'alimentation du bétail et au brassage ainsi que celles qui sont riches en huile.

16 variétés au total (14 de maïs et 2 de sorgho) ont été homologuées entre 2019 et 2021. Parmi celles-ci, 9 variétés de maïs avaient des attributs spécifiques, dont 5 des attributs d'adaptation au climat (Tableau 5). 4 variétés de maïs offraient un meilleur apport nutritionnel grâce à leurs provitamines et au contenu protéinique plus élevé ; 3 d'entre elles ont été homologuées par des entreprises semencières. Les 2 variétés de sorgho homologuées au cours de cette période avaient toutes les deux des attributs demandés par l'industrie (brix élevé)

Tableau 5: Nombre de variétés homologuées dotées de caractéristiques spécifiques (2019-2021)

Caractéristique	Description	Nombre de variétés homologuées				
		Maïs	Riz	Sorgho	Soja	Total
Toutes les variétés homologuées		14	0	2	0	16
Toutes les variétés homologuées dotées de caractéristiques spécifiques		9	N/A ^a	2	N/A	11
Attributs d'adaptation au climat	Tous	5	N/A	0	N/A	5
	Résistance à la sécheresse	2	N/A	0	N/A	2
	Maturation précoce / très précoce	3	N/A	0	N/A	3
Attributs liés à l'utilisation	Tous	4	N/A	0	N/A	4
	Cuisson rapide	0	N/A	0	N/A	0
	Meilleur apport nutritif	4	N/A	0	N/A	4
Attributs demandés par l'industrie	Tous	0	N/A	2	N/A	2
	Brix élevé	0	N/A	2	N/A	2

a « N/A » signifie que l'information ne s'applique pas à la culture.

NOMBRE DE VARIÉTÉS VENDUES

Une augmentation du nombre de variétés dont les semences sont vendues dans un pays est souvent le reflet d'une plus grande diversité de variétés offertes aux fermiers. Cela peut s'accompagner de changements dans les rendements des cultures, notamment lorsque de nouvelles variétés portent des attributs permettant d'accroître les rendements et la qualité des cultures.

En tout, 85 variétés des quatre cultures ont été vendues en 2021, ce qui était en légère baisse par rapport aux 86 variétés vendues en 2019. Comme en 2019 (50 variétés sur 86), la plupart des variétés vendues en 2021 étaient du maïs (54 sur 85) (Tableau 6). L'augmentation du nombre de variétés est attribuable à deux principaux facteurs. Premièrement, l'augmentation du nombre d'entreprises semencières sur le marché semencier a été en grande partie entraînée par une demande croissante en semences de la part des fermiers. Les hauts responsables du développement du secteur semencier au sein du NASC ont remarqué une nouvelle tendance des entreprises émergentes dans le pays à capter le marché des semences de leurs localités immédiates. Sur les 54 variétés de maïs vendues en 2021, seules 15 ont été vendues par plus d'une entreprise semencière, indiquant que la plupart des entreprises semencières ont vendu une variété de maïs unique. La plupart d'entre elles étaient des variétés publiques. 31 des 54 variétés de maïs vendues étaient de la série des SAMMAZ, un groupe de variétés publiques majoritairement homologuées au cours des 15 dernières années. Une deuxième cause de l'augmentation des variétés de maïs vendues a été la hausse du nombre de demandes de variétés portant des attributs d'adaptation au climat, comme rapporté par les sélectionneurs de l'IAR et du

NCRI. Cette hausse a été motivée par l'impact croissant du changement climatique qui s'est traduit par une réduction des précipitations et un raccourcissement des saisons de culture. En 2021, 17 des 54 variétés de maïs vendues portaient des attributs d'adaptation au climat, sous forme de résistance à la sécheresse ou de maturité précoce à extra précoce.

Le nombre de variétés de soja vendues n'a pas changé. Cependant, les sélectionneurs ont remarqué une plus forte demande en variétés de soja de la part des entreprises semencières, due à une demande croissante en graines de soja des transformateurs qui préfèrent les variétés à grosses graines et à teneur élevée en huile. Cette demande était motivée par une utilisation industrielle de la culture, plusieurs entreprises agro-alimentaires ayant émergé comme acheteuses clés de soja. World Grain¹² rapporte également une augmentation de la demande en soja au Nigeria, à la fois destiné aux humains ou aux animaux. World Grain rapporte que la production de soja a augmenté de 43% depuis 2020/21 et devait atteindre 1,25 millions de tonnes en 2021/22. Cette demande croissante se reflète dans l'augmentation du prix du soja qui a doublé, passant d'environ 500 ₦ (1,15 \$ US¹³) à 1 000 ₦ (2,30 \$ US) le kilo au cours de 2019-2021. La plus forte demande en soja a entraîné une augmentation du nombre de variétés de soja produites et vendues par les entreprises semencières. 4 des 8 variétés vendues en 2021 portaient des attributs d'adaptation au climat, tandis qu'une d'entre elles, TGX-1448-2E, était listée comme résistante à l'égrainage. Une autre raison de la hausse de la production du soja est la baisse de la production de maïs, cette dernière nécessitant davantage d'intrants, tels que les engrais et les produits chimiques agricoles, ce qui augmente les coûts de production.

¹² "Nigeria soybean demand on the rise," World-grain.com, 28 juin 2021, consulté le 30 janvier 2023, <https://www.world-grain.com/articles/15474-nigerian-soybean-output-demand-on-the-rise>

¹³ Conversion 1 \$ US = 434,8 ₦

Tableau 6: Nombre, nom, âge et âge moyen des variétés les plus vendues

Culture	Nombre de variétés vendues		Nom de la variété la plus vendue	Âge de la variété en années (2021)	Âge moyen de la variété la plus vendue en 2021 (sur toutes les variétés vendues)
	2019	2021			
 Maïs	50	54	SAMMAZ 15	13	7(10)
			SAMMAZ 51	5	
			SAMMAZ 52	4	
 Riz	15	10	FARO 44	31	21 (11)
			FARO 59	10	
 Sorgho	13	13	SAMSORG 17	51	51(14)
 Soja	8	8	TGX 1448-2E	29	18(16)
			TGX 1951-3F	7	
Total	86	85			



ÂGE MOYEN DES VARIÉTÉS VENDUES

Dans les systèmes semenciers dynamiques, les fermiers remplacent régulièrement les anciennes variétés par de nouvelles. Dans de nombreux pays africains, les anciennes variétés persistent malgré le fait que des variétés plus récentes, sélectionnées pour des attributs répondant aux demandes des fermiers, des consommateurs et de l'industrie, offrent généralement de meilleures performances que les plus anciennes. Une moyenne d'âge plus basse des variétés indique donc un taux plus élevé de remplacement des variétés. TASAI suit l'âge des variétés les plus vendues par culture.

Une moyenne simple a été utilisée comme indicateur supplétif du volume pondéré étant donné la faible variabilité de l'âge de toutes les variétés vendues. L'âge des variétés les plus vendues varie selon les cultures (Tableau 6). Les variétés de maïs les plus recherchées ont moins de 15 ans. Elles sont toutes de la série des SAMMAZ et incluent SAMMAZ 15 (13 ans), SAMMAZ 51 (5 ans) et SAMMAZ 52 (4 ans). SAMMAZ 15 est la variété la plus populaire : c'est une variété à rendement élevé et à maturation moyenne, résistante au striga. SAMMAZ 51 est une version plus avancée de SAMMAZ 15 et résistante à la sécheresse en plus d'être résistante au striga. SAMMAZ 52 est une variété de maïs jaune enrichie en provitamine A. SAMMAZ 27, homologuée en 2009, est la variété de maïs à maturité précoce la plus populaire tandis que SAMMAZ 14, homologuée en 2005, est une variété offrant des protéines de haute qualité. SAMMAZ 14 est la variété populaire Obatanpa, à maturité précoce, du Ghana.

Malgré un glissement de la culture des variétés de riz des basses terres (comme FARO 59, 63, 66, 67) vers les variétés des hautes terres au Nigeria, en conséquence du changement climatique, les variétés des basses terres FARO 44 (31 ans) et FARO 59 (10 ans) restent les variétés de riz les plus recherchées. La popularité de FARO 44 a été attribuée à ses attributs, sa saveur aromatisée et ses longs grains, appréciés respectivement des consommateurs et des transformateurs. Le nombre de rizières préférant les longs grains a augmenté, et la demande locale a dépassé l'approvisionnement local, de telle sorte que les rizières achètent leur riz hors du Nigeria.

Selon l'étude TASAI, la variété de sorgho la plus recherchée est SAMSORG 17. Cette variété a 15 ans, et, étant donné qu'il existe de variétés plus récentes offrant les mêmes couleurs et avantages nutritionnels, on ne comprend pas très bien sa prédominance. Les entreprises semencières pensent que les fermiers préfèrent cette variété parce qu'ils l'utilisent depuis longtemps et qu'elle offre des performances constantes de rendement et de couleur.

La variété de soja TGX 1448-2E (29 ans) est la variété de soja préférée pour sa teneur élevée en huile et sa résistance à l'égrainage. Le demande en soja à grosses graines et à forte teneur en huile, deux attributs que TGX 1448-2E possède, s'est fortement accrue au cours des deux dernières années.

Étant donné la réduction des précipitations, les producteurs semenciers recherchent désormais des variétés à maturité précoce ou extra précoce, abandonnant les variétés à maturité moyenne. L'industrie agro-alimentaire demande des variétés à grosses graines et à teneur élevée en huile. En dépit du fait que les sélectionneurs du NCRI ont invoqué les plus grosses graines et le contenu oléagineux appréciable de nouvelles variétés comme TGX 1951-04, le fait que les fermiers utilisent TGX 1148-2E depuis longtemps ne les encourage pas à abandonner cette variété.

SOURCES ET DISPONIBILITÉ DES SEMENCES DE BASE

Les producteurs semenciers utilisent les semences de base pour produire les semences certifiées vendues aux fermiers. Dans de nombreux pays africains, le manque d'accès aux semences de base provenant des instituts de recherche publics tend à limiter la capacité des entreprises semencières à augmenter leur production. La Loi NASC (2019) permet aux entités privées de produire des semences de base. À la suite de la Loi, plusieurs entreprises ont reçu une licence pour produire et commercialiser des semences de base (mais pas des semences certifiées). Les instituts publics disposant d'un mandat pour produire des semences de base sont l'IAIR pour le maïs et le sorgho et le NCRI pour le riz et le soja. Ces instituts de recherche ont mis en place ou sont en voie de mettre en place des entreprises spécialisées dans la production et la commercialisation de semences de base.

Au Nigeria, le processus permettant aux entreprises semencières d'obtenir des semences de base des instituts publics est le suivant : l'entreprise semencière fait une demande auprès de l'institut de recherche en indiquant les quantités de semences de base souhaitées et en précisant la culture et la variété. L'institut de recherche envoie une facture à l'entreprise qui récupère les semences de base auprès de l'institut de recherche après les avoir payées.

Sources des semences de base : Le Nigeria compte trois principales sources de semences de base pour les quatre cultures. Il s'agit des instituts nationaux de recherche agricole (l'IAIR et le NACRI), des instituts du CGIAR (dont AfricaRice, l'IITA et l'ICRISAT) et des entreprises semencières privées (Tableau 7). L'IAIR est la principale source de semences de base de maïs et de sorgho, représentant plus de la moitié des transactions en 2021. Le NCRI, la deuxième entité gouvernementale, est la plus grande source de semences de base de riz et de soja. L'IITA est une source majeure de semences de base de maïs et de soja, tandis que l'ICRISAT est une source importante de semences de base de sorgho.

Comme indiqué plus haut, le gouvernement a libéralisé la production des semences de base en accordant des licences aux entreprises privées, leur permettant de produire des semences de base. Ce changement est manifeste dans le nombre d'entreprises semencières s'approvisionnant en

semences de base auprès d'autres sources, y compris leurs propres sources : pour les deux principales cultures, le maïs et le riz, le nombre a augmenté, passant de 4 à 5 et de 7 à 15, respectivement. Il convient de noter que pour produire des semences de base, les entreprises semencières existantes sont tenues d'inscrire une entité séparée focalisée sur cette activité.

Les sélectionneurs ont souligné que les principaux enjeux rencontrés en matière d'approvisionnement des entreprises semencières en semences de base étaient les problèmes persistants d'insécurité. Par exemple, les sélectionneurs de l'IAR ont mentionné qu'ils avaient arrêté la production de semences de maïs pour passer à la production de semences de riz lorsque les maïs dans les champs, du fait de leur hauteur, étaient devenus des cachettes pour les bandits.

Tableau 7: Sources des semences de base par culture, nombre de transactions et pourcentage du nombre total de transactions (2021)

Source des semences de base	Maïs		Riz		Sorgho		Soja	
	Nombre de transactions	% du total	Nombre de transactions	% du total	Nombre de transactions	% du total	Nombre de transactions	% du total
AfricaRice	N/A ^a	N/A	5	9%	N/A	N/A	N/A	N/A
IAR	35	57%	4	7%	15	54%	8	25%
IITA	18	30%	3	6%	1	3%	10	31%
NCRI	3	5%	27	50%	2	7%	11	35%
ICRISAT	N/A	N/A	N/A	N/A	10	36%	N/A	N/A
Autre	5	8%	15	28%	N/A	N/A	3	9%
	61	100%	54	100%	28	100%	32	100%

a « N/A » signifie que l'information requise ne s'applique pas à l'organisation source et/ou à la culture.

Opinion des entreprises semencières vis-à-vis de la disponibilité des semences de base : Il a été demandé aux entreprises semencières d'évaluer chaque organisation source sur trois aspects en lien avec la disponibilité des semences de base : la qualité des semences de base reçues, si les entreprises ont reçu la quantité de semences de base demandée et le respect des délais de livraison des semences. Pour les quatre cultures cibles, les entreprises semencières ont été satisfaites de ces trois aspects (Tableau 8). En dépit des taux élevés (70% et au-delà), les sélectionneurs ont rapporté une baisse de la demande en semences de base en 2021, notamment pour le maïs. De plus, le coût élevé des intrants a conduit certains instituts à réduire la production de semences de maïs.

La baisse de la demande a été attribuée au fait que certaines grandes entreprises semencières ont obtenu une licence pour produire et vendre des semences de base et ont donc réduit leurs achats en semences auprès des instituts de recherche. De plus, selon les entreprises semencières, les instituts de recherche n'ont pas les capacités adéquates pour satisfaire les demandes en semences de base. Plusieurs projets financés par des bailleurs de fonds¹⁴ sont intervenus

pour augmenter la production et l'approvisionnement en semences de base du pays. Ces projets ont mis en avant l'importance de renforcer la production de semences de base par les entreprises semencières. Le coût élevé des intrants a également conduit certains instituts à réduire leur production de semences de maïs.

Évaluation globale de la disponibilité des semences de base par les entreprises semencières : Globalement, la satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de la disponibilité des semences de base en 2021 était « excellente » pour toutes les cultures. Depuis 2017, les taux se sont améliorés (Graphique 2). L'amélioration au fil des ans est attribuable à la diversification des sources de semences de base, à savoir, l'octroi de licences aux entreprises mentionné ci-dessus. Bien qu'elle reste « excellente », la satisfaction vis-à-vis de la disponibilité des semences de base a légèrement baissé entre 2019 et 2021 (84 à 81%). Les répondants ont attribué cette baisse du taux à l'insécurité dans la région nord du pays où se trouve la majorité de la production des semences de maïs. Une conséquence est que les instituts de recherche n'ont pas pu produire les quantités demandées par les entreprises semencières.

¹⁴ Ces projets incluent : (i) l'Initiative Corée-Afrique de Coopération Agricole et Alimentaire (KAFACI) pour les semences de riz, (ii) le Projet de Réponse à la COVID-19 pour les Semences de Riz (CORIS) ; et (iii) un projet financé par l'AGRA sur les systèmes de semences de maïs.

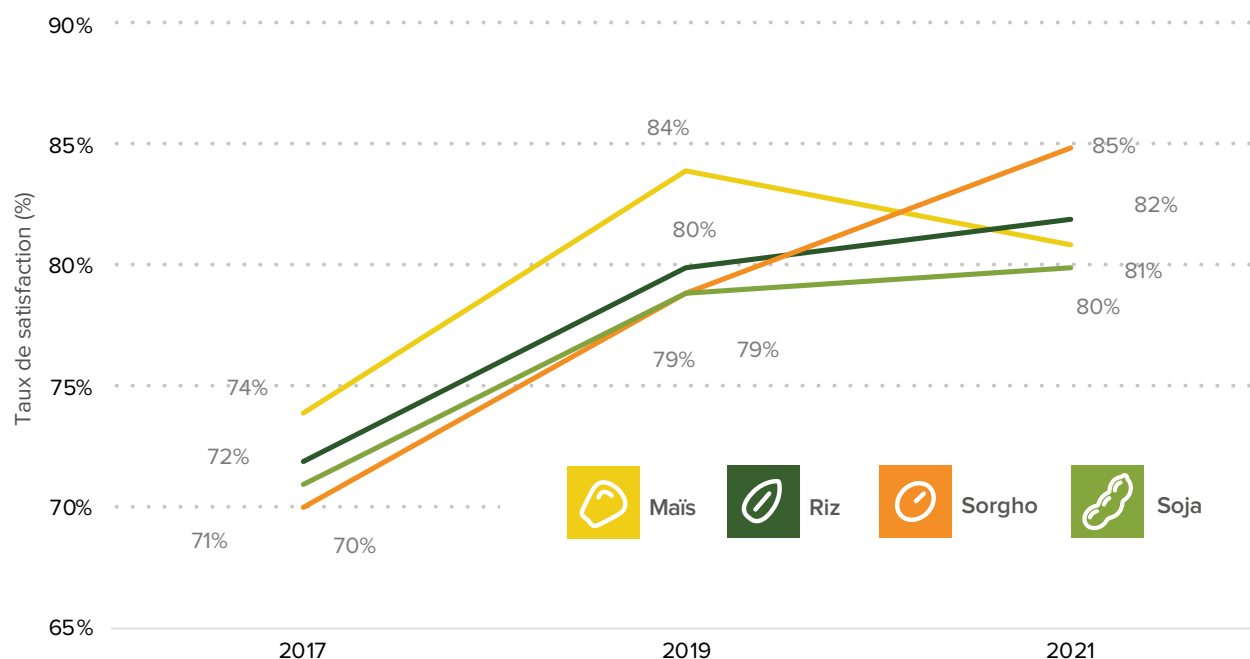
Tableau 8: Taux de satisfaction vis-à-vis de la qualité, de la quantité et du respect des délais de livraison des semences de base reçues par organisation source (2021)

Culture		IAR	IITA	NCRI	Africa Rice	ICRISAT	Autres
Maïs (n=61)	Qualité	80	81	80	N/A ^a	N/A	84
	Quantité	81	79	85	N/A	N/A	80
	Respect des délais	82	87	80	N/A	N/A	78
Riz (n=54)	Qualité	73	87	80	82	N/A	83
	Quantité	70	80	81	86	N/A	87
	Respect des délais	73	87	80	88	N/A	84
Sorgho (n=28)	Qualité	83	80	90	N/A	77	N/A
	Quantité	88	100	95	N/A	80	N/A
	Timeliness	86	100	90	N/A	87	N/A
Soja (n=7)	Qualité	78	84	76	N/A	N/A	83
	Quantité	85	78	78	N/A	N/A	93
	Respect des délais ^b	80	86	72	N/A	N/A	87

a « N/A » signifie que l'information demandée ne s'applique pas à l'organisation source et/ou à la culture.

b La qualité, la quantité et les délais de livraison des semences de base ont des taux de satisfaction qui reflètent l'opinion des entreprises semencières vis-à-vis de ces critères pour les semences de base reçues.

Graphique 2: Taux de satisfaction globale vis-à-vis de la disponibilité des semences de base





COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

NOMBRE D'ENTREPRISES SEMENCIÈRES ACTIVES

La concurrence favorise l'excellence : la présence d'un plus grand nombre d'entreprises semencières¹⁵ actives accroît la concurrence et encourage les entreprises à innover et à s'améliorer. Un secteur semencier dynamique dépend d'un secteur privé robuste, où les entreprises semencières investissent dans le développement, la production, le tri-conditionnement et la commercialisation de variétés améliorées pour les fermiers. Cette section suit le nombre d'entreprises

15 TASAI définit une "entreprise semencière active" comme une entreprise ayant produit et/ou commercialisé des semences d'une ou plusieurs des quatre cultures cibles au cours de l'année d'étude de TASAI.

semencières inscrites, produisant et commercialisant des semences d'une ou plusieurs cultures cibles.

Les données du NASC ont montré 177 entreprises semencières actives en 2021, ce qui était en nette augmentation par rapport aux 92 entreprises de 2019 (Tableau 9). Bien qu'il soit considéré que cette forte hausse anticipait une intervention majeure du gouvernement en matière d'utilisation des semences en 2022, les parties-prenantes s'accordent à dire que la sensibilisation sur l'importance des semences de qualité s'accroît. La Politique Nationale sur les Semences Agricoles de 2021 favorise la chaîne de valeur des semences en facilitant l'accès à des connaissances, des compétences, des technologies et des services de développement commercial et en encourageant les jeunes entrepreneurs.

Tableau 9: Nombre d'entreprises semencières actives

Culture	2017	2019	2021
 Maïs	71	68	120
 Riz	87	69	139
 Sorgho	27	26	53
 Soja	26	26	58
Total ^a	106	92	177

a Dans certains cas, la même entreprise peut travailler sur plusieurs cultures, le nombre total d'entreprises peut donc ne pas être égal à la somme des entreprises par culture.

LE GENRE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES SEMENCIÈRES

TASAI suit également le nombre de femmes occupant des postes de direction ou propriétaires d'entreprises semencières. Pour cette étude, les postes de direction incluent ceux de directeur général / président directeur général, directeur de distribution, directeur des opérations, directeur financier et administration, directeur R&D, responsable pays et directeur ventes et marketing.

Sur la base des entreprises semencières interrogées, très peu de femmes étaient investies dans la gestion ou la propriété des entreprises semencières en 2021. Seules

5 des 49¹⁶ entreprises semencières interrogées étaient dirigées par une femme et seules 8 des 51 entreprises appartenaient à une femme (Tableau 10). Dans le cas des entreprises dirigées par des femmes, ces dernières avaient généralement occupé un poste de direction puis été promues au poste de directrice générale. Il est à noter que 23% des postes de direction dans les entreprises interrogées étaient occupés par des femmes¹⁷, ce qui indique que le potentiel de promotion est relativement faible. Toutefois, la nouvelle Politique Nationale sur les Semences Agricoles (2021) défend activement l'égalité entre les genres en augmentant les opportunités dans le secteur et en créant un environnement propice à l'entrepreneuriat féminin.

16 Notez que ce nombre est inférieur aux 62 entreprises interrogées au total car toutes les entreprises n'ont pas une structure de gestion leur permettant de répondre à cette question (par ex. les multinationales ou les entreprises parapubliques).

17 "Interview with Dr. Olusegun Ojo, Director-General, Nigeria National Agricultural Seed Council," vidéo Youtube, "CORAF," 22 mars 2021, consulté le 12 janvier 2023, https://www.youtube.com/watch?v=s9M_M0_jMVk

Tableau 10: Le genre dans la gestion des entreprises semencières

Indicateur du genre	2019		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Entités ^a dirigées par une femme (n = 56 en 2019 ; n = 49 en 2021)	2	4%	5	10%
Entités appartenant à une femme (n = 56 en 2019 ; n = 51 en 2021)	7	13%	8	16%
Femmes occupant des postes de direction	18 ^b	14%	175 ^c	23%

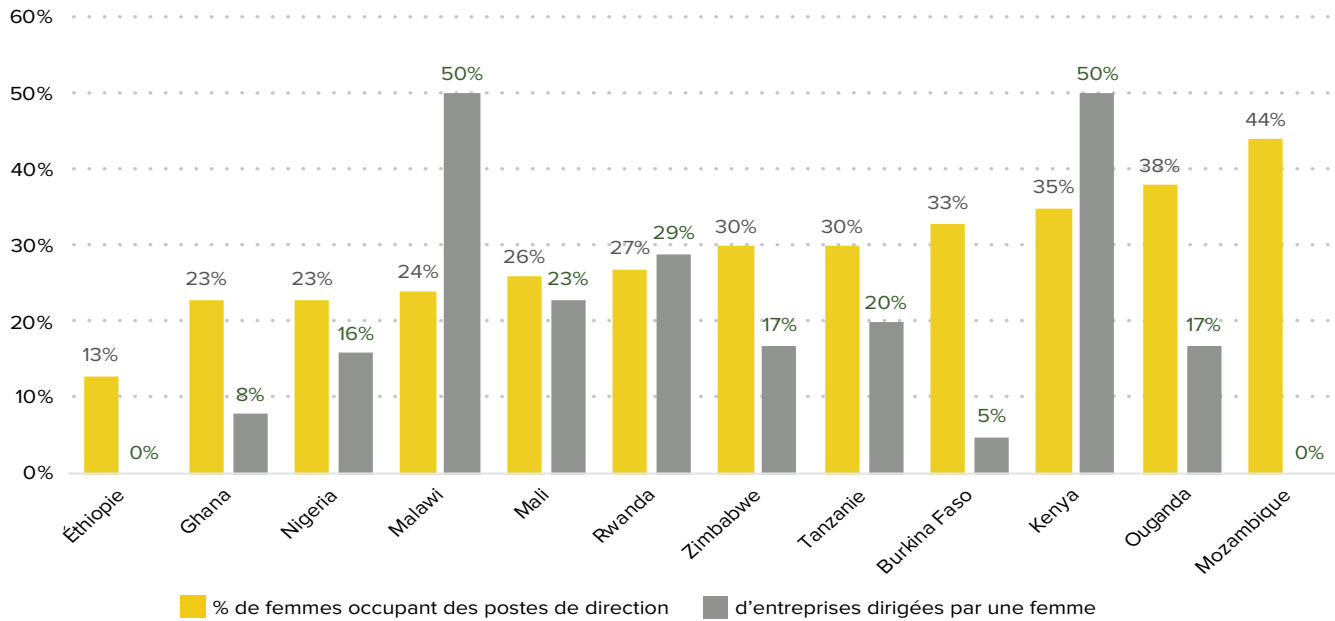
a Entités refers to seed companies, seed cooperatives or the regional unions.

b Out of 157 positions in 56 entities in 2019.

c Out of 772 positions in 51 entities in 2021.

En comparaison avec les autres pays africains étudiés par TASAI entre 2020 et 2022, le Nigeria compte l'un des pourcentages les plus faibles de femmes propriétaires ou occupant des postes de direction dans les entreprises semencières interrogées (Graphique 3).

Graphique 3: Pourcentage de femmes à la gestion des entreprises semencières dans certains pays étudiés par TASAI



PRODUCTION ET VENTE DE SEMENCES CERTIFIÉES

Pour mesurer la taille globale du secteur semencier d'un pays, TASAI suit les volumes de semences produites et vendues pour les quatre cultures cibles. Les données sont présentées sous forme de quantités agrégées (en tonnes) de semences certifiées vendues dans l'année de recueil des données, telles que rapportées par les entreprises semencières actives.

Le Tableau 11 montre le volume de semences produites par les entreprises semencières en 2021 tel que rapporté par le NASC et TASAI. Les données TASAI ont été recueillies directement auprès des agents de certification des

semences. Les semences de maïs et de riz ont enregistré les plus grands volumes de production. Le Nigeria est de loin le plus grand producteur de semences de riz au sein de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces deux cultures sont suivies par le sorgho et le soja, avec des volumes bien plus faibles.

Selon le NASC, les volumes de production des semences de maïs et de riz ont été plus importants en 2021 qu'en 2019, tandis que, sur la même période, ils ont été inférieurs pour les semences de sorgho et de soja. Selon le NASC, la production de semences de maïs et de riz a augmenté grâce aux efforts mis en œuvre pour renforcer l'engagement direct des entreprises semencières auprès des fermiers au travers de programmes de sensibilisation des fermiers et d'une amélioration des liens avec les vendeurs de semences agricoles. Ces efforts incluent l'Initiative Corée-Afrique de Coopération Agricole et Alimentaire (KAFACI), sponsorisée



par la République de Corée et visant à renforcer les capacités de multiplication et de distribution des semences de riz. Le Projet de Réponse à la COVID-19 sur les Semences de Riz (CORIS), financé par AfricaRice et GIZ, est mis en œuvre par le NASC et 10 entreprises semencières afin de renforcer les capacités des entreprises semencières à produire et à diffuser les semences aux fermiers. Un autre programme, financé par l'AGRA, a mis en place un consortium de 5 instituts pour produire et commercialiser des semences de maïs. Ces initiatives et d'autres ont contribué à augmenter la production de semences de maïs et de riz au cours des dernières années.

Les données du NASC sont basées sur des données recueillies auprès des entreprises inscrites dont TASAI a interrogé un sous-groupe. Pour permettre une comparaison plus uniforme, le Tableau 11 présente également les volumes de production du sous-groupe d'entreprises interrogées par TASAI. La comparaison des deux séries de chiffres révèle des écarts pour les quatre cultures, notamment le maïs et le riz. Pour le maïs, les données du NASC sont 63% plus importantes que les volumes rapportés par TASAI (une différence de 20 069 tonnes), tandis que pour le riz, la tendance est opposée, les données du gouvernement étant 35% moins importantes que celles rapportées par TASAI (une différence de 14 736 tonnes). Le sorgho et le soja ont également enregistré des écarts, bien qu'ils soient plus faibles : 1 389 tonnes de semences de sorgho en moins ont été rapportées à TASAI par rapport au gouvernement, et 867

tonnes de semences de soja en plus ont été rapportées au TASAI par rapport au gouvernement.

Bien qu'il soit difficile d'identifier précisément la source des différences, plusieurs facteurs entrent en jeu. Dans les cas où les données du NASC excèdent celles de TASAI (comme pour le maïs et le sorgho), cela peut provenir du fait que les entreprises ont inclus les stocks de report de l'année précédente dans les chiffres de production rapportés au gouvernement. De plus, pour mieux se positionner en vue de participer au programme de subvention gouvernementale à venir (GESS), certaines entreprises peuvent avoir surestimé la production rapportée pour montrer des capacités de production supérieures à ce qu'elles sont en réalité. Dans les cas où les données du NASC étaient inférieures à celles de TASAI, les entreprises peuvent avoir sous-estimé les volumes rapportés au gouvernement. Selon le NASC, les entreprises ont recours à cette pratique pour réduire les coûts d'inspection et de certification des semences. Il existe également des rapports d'entreprises produisant des semences sans être inscrites et autorisées à le faire. De tels facteurs peuvent expliquer les écarts dans les données du riz et du soja.

Le NASC est conscient des contraintes auxquelles il est confronté en matière de recueil et de vérification des données de production et il fournit des efforts pour améliorer le système global de gestion des données.

Tableau 11: Production et ventes des semences

Culture	Production de semence (en tonnes)				Données TASAI sur les ventes de semence en tonnes (2021)
	Données NASC (2019)	Données NASC (2021, toutes)	Données TASAI (2021, partie)	Données TASAI (2021)	
Nombre d'entreprises	92	177	62	62	62
 Maïs	50 720	62 534	51 580	31 511	13 524
 Riz	37 386	54 144	41 456	56 192	20 170
 Sorgho	6 332	5 749	4 737	3 348	1 443
 Soja	6 585	3 921	2 305	3 172	2 432

PART DE MARCHÉ DES PRINCIPALES ENTREPRISES SEMENCIÈRES

La concurrence entre les producteurs semenciers fait profiter aux fermiers de prix plus bas, d'un plus grand choix, de plus d'innovation et d'un meilleur service au client. Pour évaluer le niveau de concentration du marché dans le secteur, TASAI utilise les données de vente des semences pour chaque culture, telles que rapportées par les entreprises

semencières, afin de calculer la part de marché des quatre principales entreprises, également connue sous le nom de ratio de concentration des quatre entreprises (CR4), et l'Indice Herfindahl-Hirschman (HHI).¹⁸

En 2021, les parts de marché des quatre principales entreprises semencières, comme le reflètent les résultats du CR4, s'élevaient à 60% pour le maïs, 64% pour le riz, 55% pour le sorgho et 73% pour le soja, des taux en augmentation par rapport à ceux de 2019 pour toutes les cultures (Graphique 4). Alors que la part de marché des quatre principales entreprises n'avait pas sensiblement changé pour les semences de maïs,

¹⁸ Référez-vous au Tableau 12 ci-dessous.

les quatre principales entreprises vendant des semences de riz et de soja ont fortement augmenté leur part de marché entre 2019 et 2021. Cette augmentation s'explique en partie par le fait que les principales entreprises semencières ont augmenté leur production de semences, dans certains cas grâce aux initiatives en cours financées par des bailleurs de fonds visant à faire face à la demande croissante. C'était notamment le cas pour les semences de soja et de riz. Par ailleurs, les nouveaux entrants sur le marché des semences sont surtout des petites entreprises représentant un petit pourcentage du marché.

Les scores HHI étaient faibles pour le maïs (1 708) et le soja (1 878) et moyens pour le riz (2 664) et le sorgho (2 115),

indiquant que les marchés des semences de maïs et de soja n'étaient pas aussi concentrés que ceux des semences de riz et de sorgho en 2021 (Tableau 12). Ce faible niveau de concentration était principalement dû au nombre plus élevé d'entreprises semencières actives sur ces marchés. En revanche, les marchés des semences de riz et de sorgho étaient plus concentrés en 2021 qu'en 2019. Le plus fort taux de concentration sur le marché des semences de riz est dû à la croissance de certaines grandes entreprises semencières. Plusieurs grandes entreprises semencières ont profité des projets visant à augmenter la production des semences de riz. Ceux-ci incluaient le Programme Collaboratif sur les Semences (CSP) financé par les Pays-Bas, qui aide 10 entreprises à commercialiser et promouvoir les semences, et le CORIS financé par GIZ.

Graphique 4: Part de marché pour les quatre cultures cibles (CR4)

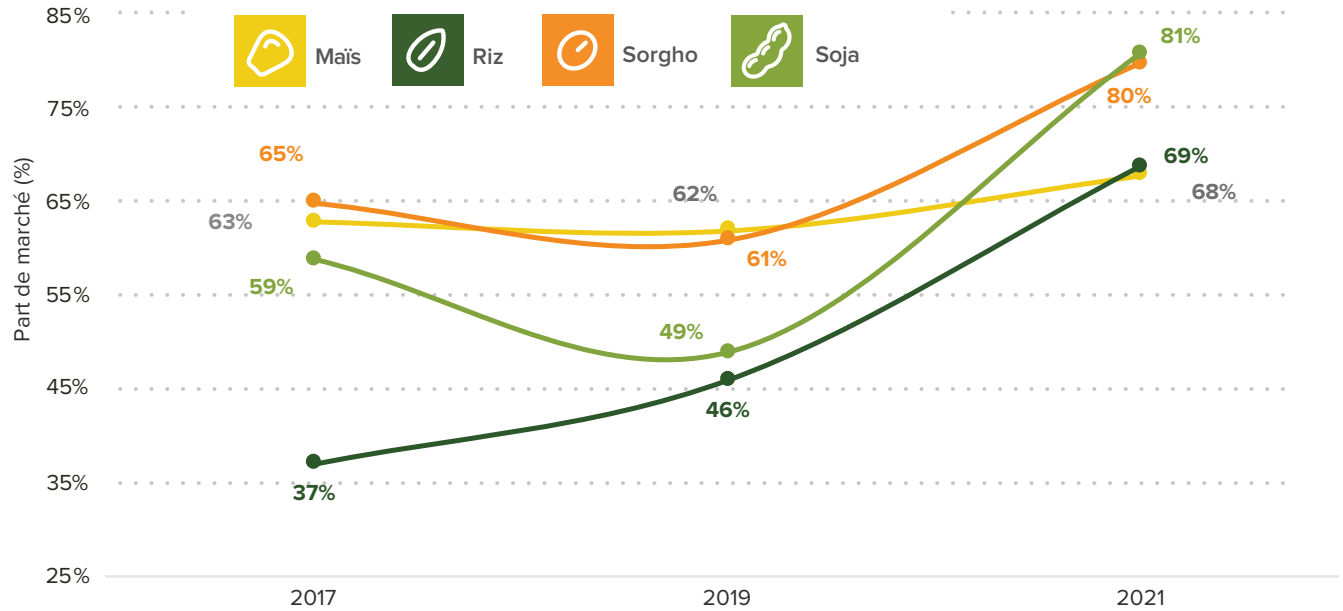


Tableau 12 : Concentration du marché (HHI)^a

Culture	HHI (2017)	HHI (2019)	HHI (2021)
 Maïs	1,441	1,090	1,708
 Riz	552	700	2,664
 Sorgho	1,337	1,736	2,115
 Soja	1,236	964	1,878

a L'index HHI mesure la concentration d'un marché en additionnant les parts de marché au carré de chaque entreprise concurrente dans ce marché. Il varie de presque zéro pour une concurrence parfaite à 10 000 pour une situation entièrement monopolistique. L'échelle des scores HHI varie de taux de concentration de marché très faibles à très élevés: moins de 1 000 est très faible, 1 000-1 999 est faible, 2 000-2 999 est moyen, 3 000-3 999 est élevé, et au-dessus de 4 000 est très élevé, c'est à dire un monopole ou quasi-monopole.





PART DE MARCHÉ DES ENTREPRISES PARAPUBLIQUES

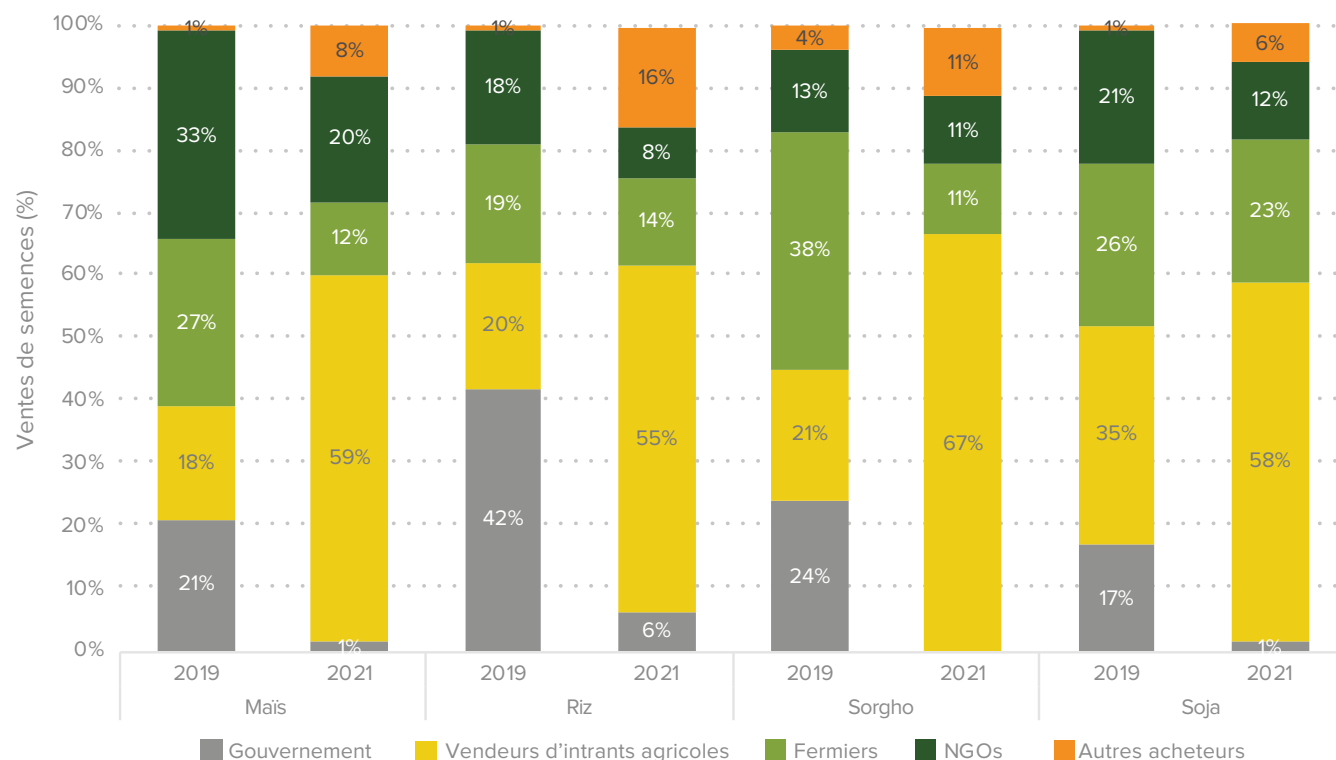
Dans certains pays, les entités publiques restent actives dans la commercialisation et la vente de semences certifiées. Les entreprises semencières publiques peuvent jouer un rôle fondamental en répondant au souhait des fermiers de disposer de variétés que les entreprises semencières privées considèrent comme moins rentables. En plus de contribuer à la production des semences, les entreprises publiques peuvent soutenir d'autres objectifs nationaux, tels que la formation et la recherche universitaire. Toutefois, ces entreprises détenues par l'état peuvent bénéficier d'un traitement de faveur, d'une application moins stricte de la réglementation et d'un accès à des informations concurrentielles et percevoir des subventions de production indirectes. Collectivement, ces privilèges peuvent entraîner une concurrence déloyale face aux entreprises semencières purement privées. Il n'existait aucune agence gouvernementale connue impliquée dans la vente de semences certifiées au Nigeria en 2021.

VENTE DES SEMENCES PAR CATÉGORIE D'ACHETEURS

L'étude TASAI a suivi 5 catégories d'acheteurs de semences au Nigeria en 2021 : les vendeurs d'intrants agricoles, le gouvernement, les fermiers, les ONG et les autres acheteurs. Les vendeurs d'intrants agricoles étaient les principaux acheteurs de semences pour les quatre cultures en 2021, et leur importance en tant qu'acheteurs a fortement augmenté depuis 2019 (Graphique 5). Cette hausse est attribuable à plusieurs interventions visant à renforcer les efforts de commercialisation et de distribution des entreprises semencières. Ces efforts ont entre autres consisté à offrir des démonstrations sur le terrain et des services de vulgarisation pour accroître la sensibilisation des fermiers sur l'importance des semences améliorées. Ces efforts ont contribué à augmenter la demande en semences provenant du secteur formel. De plus, certaines entreprises semencières offrent des réductions aux vendeurs d'intrants agricoles allant jusqu'à 10%, selon les ventes. Pour bénéficier de ces réductions, les vendeurs d'intrants agricoles travaillent avec des conseillers communautaires (CBA) ou des promoteurs de ventes ruraux qui se mettent directement en contact avec les fermiers. Grâce à ce procédé, les entreprises semencières réduisent les risques associés à la commercialisation des semences et construisent une base clients en offrant des avantages aux vendeurs d'intrants agricoles (qui eux-mêmes en font profiter les CBA). Le deuxième canal de vente de semences le plus important ont été les fermiers qui achètent directement leurs semences auprès des entreprises semencières ou des ONG, dont la part combinée allait de 22% à 32% pour les quatre cultures. Il est à noter que pour toutes les cultures, la part de ces deux vendeurs de semences a diminué entre 2019 et 2022. Enfin, notons également que la part du gouvernement dans les ventes de semences a sensiblement baissé, de 26% à 4% en moyenne pour toutes les cultures. Cette baisse est une conséquence de l'absence de programme de subvention financé par le gouvernement, qui est généralement la principale méthode d'achat de semences du gouvernement.



Graphique 5: Ventes de semences par catégorie d'acheteurs



PROCESSUS D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION DES SEMENCES

Des processus efficaces d'import/export des semences étendent le marché des semences au-delà des frontières nationales. Pendant que les entreprises semencières profitent ainsi d'un marché étendu, les fermiers ont accès à un éventail plus large de variétés provenant de la région. La durée du processus d'importation en jours est la somme du nombre de jours nécessaires pour obtenir la documentation d'importation (permis d'importation, certificats phytosanitaires et Certificat Orange International¹⁹, le cas échéant) et du nombre de jours nécessaires pour dédouaner les semences à la frontière. Elle exclut le temps de transport.

L'importation des semences au Nigeria est réglementée par le NASC et le Service National de Quarantaine Agricole (NAQS). Pour importer des semences, un importateur soumet une demande au Directeur Général du NASC en y joignant un certificat d'inscription de l'entité importatrice, un certificat de

licence de semences et une lettre de référence de sa banque. La demande spécifie le pays source de l'importation, le nom de la culture et de la variété, la catégorie des semences et la quantité des semences par variété. Si la demande est acceptée, le demandeur remplit un formulaire d'importation de semences et paie les frais applicables. Le NASC émet ensuite une lettre d'approbation à l'importation que le demandeur fait suivre au NAQS. Si celle-ci est positivement évaluée, le NAQS émet un permis d'importation. Il n'y a eu aucune importation de semences pour les quatre cultures en 2021.

Les exportations de semences sont également réglementées par le NASC. 2021 a connu un seul cas d'exportation de semences de maïs. L'entreprise semencière a exporté un total de 300 tonnes de semences de maïs au Ghana. Selon l'exportateur de semences, le processus d'exportation des semences a nécessité 28 jours. Selon le NASC, le faible nombre d'importations et d'exportations enregistré s'explique par le fait que les procédures et les rôles des acteurs impliqués manquent de clarté. De plus, la grille des prix du NAQS pour l'obtention du permis d'importation/exportation n'est pas standardisée. Ce manque de standardisation n'encourage pas les acteurs à se rapprocher des agences pour obtenir des permis d'importation. Le niveau de satisfaction des exportateurs semenciers vis-à-vis du processus d'exportation a été jugé « bon » avec un taux de 60%.

¹⁹ Le Certificat Orange International est émis par un laboratoire accrédité par l'Association Internationale des Essais de Semences (ISTA) lorsque l'échantillonnage du lot de semences et les tests de l'échantillon ont été effectués par le même laboratoire.



POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS SEMENCIÈRES

DURÉE DU PROCESSUS D'HOMOLOGATION DES VARIÉTÉS

L'homologation des variétés végétales est le processus au cours duquel les nouvelles variétés passent certains tests de rendement, de Valeur de Culture et d'Utilisation (VCU) et de Distinction, Uniformité et Stabilité (DUS). Les variétés répondant de manière satisfaisante à ces tests sont autorisées à être homologuées par le Comité National d'Homologation des Variétés. Un secteur semencier dynamique est doté d'un mécanisme d'homologation de variétés fonctionnel, bien compris des acteurs concernés et rigoureusement suivi. Des processus d'homologation des variétés longs et/ou coûteux peuvent limiter le nombre de variétés homologuées et ainsi affecter le choix des fermiers. La durée du processus d'homologation des variétés est calculée de la date de soumission de la variété au comité d'homologation des variétés jusqu'à la date d'approbation de l'homologation. Cette durée ne prend pas en compte le temps requis par le sélectionneur pour développer la variété.

Les organisations publiques comme privées peuvent nommer une nouvelle variété en vue d'une homologation uniquement au principal institut national désigné pour la culture, c'est-à-dire le NCRI pour le riz et le sorgho et l'IAR pour le maïs et le soja. Les nominations sont soumises au NVRC par les sélectionneurs. Pour qu'une variété de n'importe quelle culture soit considérée comme nouvelle, les Directives pour l'Homologation et l'Inscription de Nouvelles Variétés de Culture au Nigeria stipulent qu'une nouvelle variété doit passer des essais de DUS et de VCU et posséder des attributs supérieurs à ceux des variétés existantes, et que la plante cultivée ne doit pas porter atteinte à la santé humaine et animale ainsi qu'à l'environnement.

Pour la DUS, un essai dans une localisation est nécessaire pendant deux à trois saisons, conformément aux directives de l'Union Internationale pour la Protection des Nouvelles Variétés de Plantes (UPOV). Concernant les conditions d'essai de la VCU, une variété de culture doit passer trois types de tests :

1. Des essais en station, conduits par le sélectionneur responsable du développement de la variété candidate au sein des locaux de l'institut de recherche.
2. Des essais à plusieurs localisations effectués pendant au moins deux ans sur au moins 10 sites d'essais par

année et diverses zones agroécologiques nigérianes ou sur plusieurs localisations appropriées si la variété est sélectionnée pour une agroécologie spécifique. Ces essais impliquent une étude détaillée de l'adaptabilité, de la stabilité, des performances agronomiques et de la résistance aux stress biotiques et abiotiques de la variété.

3. Des essais dans les champs des fermiers pendant une année pour évaluer les perceptions des fermiers sur la variété candidate. L'évaluation juge si la variété sera acceptée ou pas, si elle est supérieure à ce qui est produit à ce moment-là et si elle peut s'adapter aux zones cibles recommandées.

Toutes les données obtenues à partir de ces essais sont analysées et présentées sous forme de tableaux et de chiffres et soumises avec les autres documents requis au comité technique pour l'homologation et l'inscription.

Il a été rapporté que le processus d'homologation des variétés durait environ 30 mois en 2021, contre 50 mois en 2019 et 43 mois en 2017 (Graphique 6). La baisse de 2019 à 2021 est principalement due au fait que le comité d'homologation des variétés a pu se rassembler pour discuter des demandes. Toutefois, le coût des réunions sont souvent pris en charge par les demandeurs eux-mêmes, le comité d'homologation des variétés n'ayant pas les fonds nécessaires. Cette approche n'est pas durable à long terme ; en effet, en novembre 2022, le comité ne s'était toujours pas réuni pour l'année en cours.

Reconnaissant l'enjeu, la « mise en œuvre d'un système de pointe favorisant le développement, l'inscription et l'homologation accélérés des variétés de cultures ainsi que la multiplication rapide des variétés homologuées » (FMARD 2021) est l'un des principaux objectifs du projet de Politique Nationale sur les Semences Agricoles de 2021.

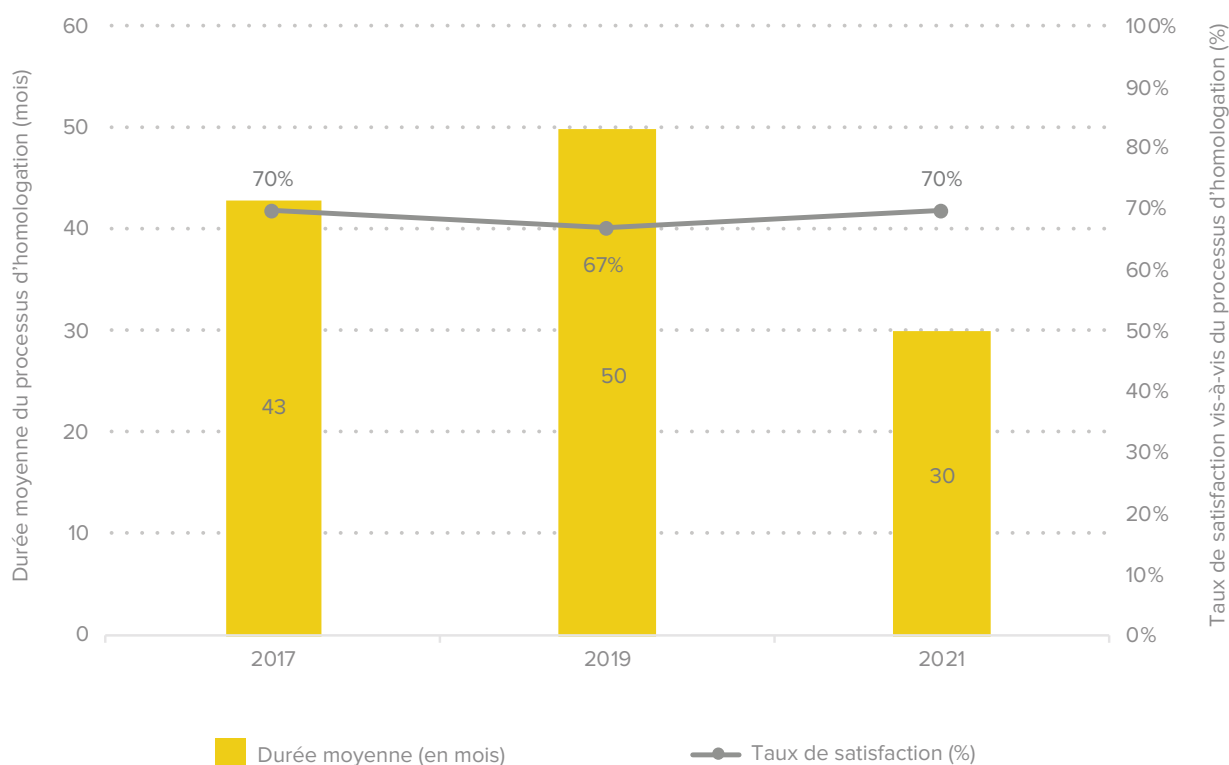
Un autre problème à traiter est le conflit d'intérêt que présente le fait que les entreprises semencières sont tenues d'homologuer des variétés par l'intermédiaire des instituts de recherche alors que ces derniers produisent eux-mêmes des variétés concurrentes aux variétés privées. Pour avancer sur le sujet, le Ministère Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural envisage de transférer la responsabilité de l'homologation et de l'inscription des variétés à l'Agence Nationale pour le Développement des Biotechnologies (NABDA), nouvellement établie. La NABDA rapporte au Ministère Fédéral des Sciences et Technologies et est chargée de conduire la recherche et de promouvoir,

coordonner et développer les biotechnologies au Nigeria. Les discussions visant à mettre en œuvre cette réforme sont en cours.

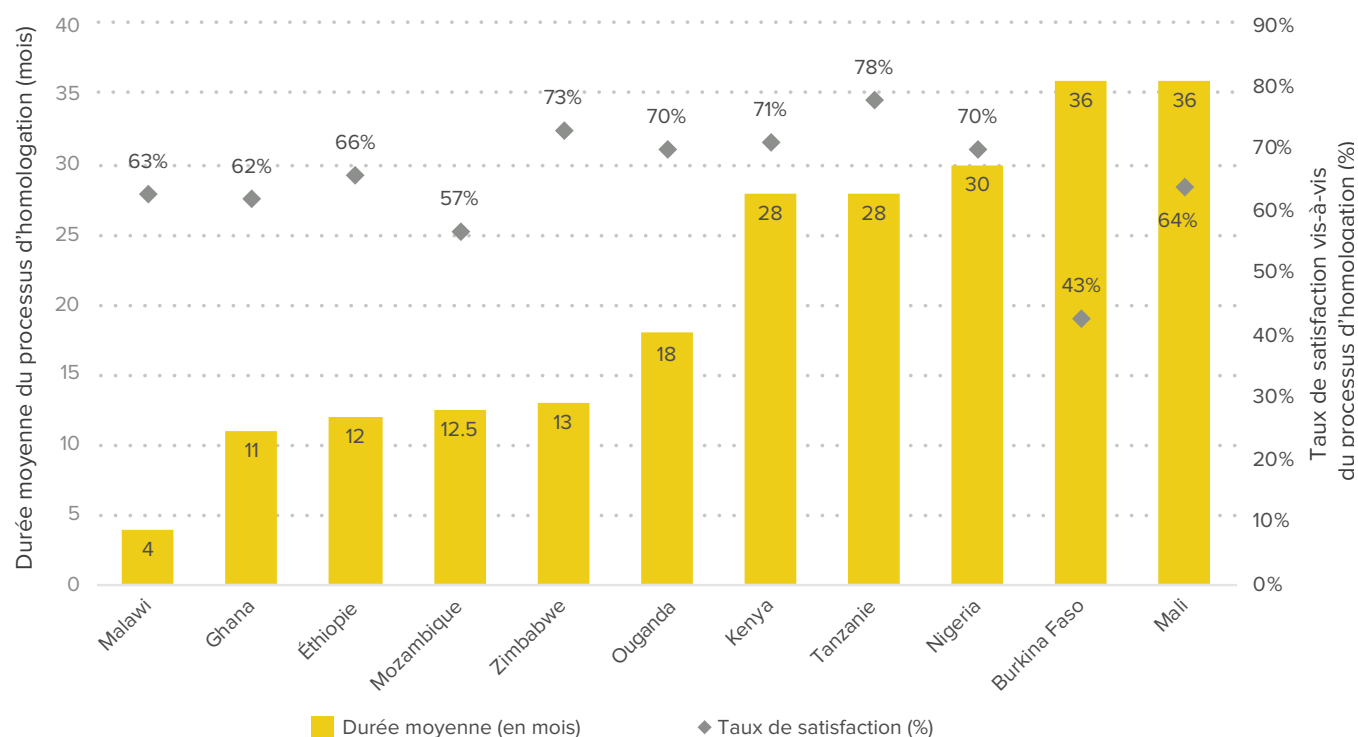
En dépit du fait que la durée d'homologation des variétés a diminué entre 2017 et 2021, le taux de satisfaction vis-à-vis

du processus stagne à « bon » depuis 2017 et a légèrement augmenté entre 2019 et 2021. Bien que la durée du processus d'homologation des variétés au Nigeria soit relativement plus courte en 2021 (30 mois), elle reste sensiblement plus longue que celle de la plupart des pays étudiés par TASAI : 18 mois en Ouganda, 13 mois au Zimbabwe et 11 mois au Ghana au cours de la même période (Graphique 7).

Graphique 6: Durée moyenne et taux de satisfaction vis-à-vis de l'homologation des variétés



Graphique 7: Durée et taux de satisfaction du processus d'homologation des variétés dans les pays étudiés par TASAI



COÛT DU PROCESSUS D'HOMOLOGATION DES VARIÉTÉS

Dans un secteur semencier performant, le coût d'homologation des variétés ne doit pas être trop élevé au risque de complètement décourager les homologations de variétés.

Les entreprises semencières ont estimé que le coût du processus d'homologation des variétés en 2021 s'élevait à 47 605 \$ US pour les variétés de maïs et 36 124 \$ US pour les variétés de soja (Tableau 13). Toutefois, les sélectionneurs publics ont rapporté une dépense bien moindre, 18 063 \$ US pour homologuer les variétés de maïs. Les entreprises se sont plaintes des coûts importants, notamment au vu des frais bien moins élevés payés par les sélectionneurs publics pour le même service. Les instituts de recherche publics conduisent les essais obligatoires pour les entreprises semencières comme pour leurs propres

programmes de sélection : toutefois, dans le cas de ces derniers, les essais sont considérés comme des activités courantes et ne sont donc pas facturés séparément. De plus, comme déjà mentionné, les entreprises semencières paient le coût des réunions du Comité d'Homologation des Variétés pour accélérer le processus d'homologation. Au sujet du coût global élevé des homologations de variétés dans le pays, le NACGRAB s'est dit inquiet de la possibilité que les entreprises semencières multinationales choisissent d'homologuer leurs variétés dans d'autres pays de la CEDEAO pour ensuite importer les semences au Nigeria. Le coût élevé de l'homologation des variétés au Nigeria tient au fait que le développement et le processus d'homologation des variétés ne sont pas clairement séparés.

Les observations de TASAI faites dans les autres pays montrent que le coût d'homologation des variétés au Nigeria est considérablement plus élevé que le coût dans les autres pays africains étudiés entre 2020 et 2022. Par exemple, en 2022, le coût d'homologation d'une variété s'élevait en moyenne à 3 000 \$ US au Kenya et 28,710 \$ US au Ghana, et à 7 031 \$ US au Mali en 2021.

Tableau 13: Coût du processus d'homologation des variétés (2022)

Culture	Coût moyen dépensé par les entreprises semencières en \$US				Coût moyen dépensé par les sélectionneurs publics en \$US			
	DUS	VCU	Autre	Total	DUS	VCU	Autre	Total
 Maïs (n=3)	13 808	21 755	12 042	47 605	6 021	12 042	N/A	18 063
 Riz (n=0)	N/A ^a	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
 Sorgho (n=0)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
 Soja (n=1)	7 225	16 858	12 041	36 124	N/A	N/A	N/A	N/A

a « N/A » signifie que l'information ne s'applique pas à la culture

STATUT ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SEMENCIÈRE NATIONALE

Les secteurs semenciers formels performants sont dotés d'institutions de coordination efficaces fonctionnant bien ensemble et suivant des réglementations et des procédures stipulées dans des instruments juridiques clairement définis et régulièrement mis à jour.

La Loi Nationale sur le Conseil des Semences Agricoles de 2019 est la principale loi régissant le secteur semencier nigérian. Les autres instruments politiques clés sont la Politique Nationale des Semences Agricoles (2021) nouvellement formulée (FMARD 2021) et approuvée en août 2021, la Politique Nationale des Technologies et de l'Innovation Agricoles (NATIP), approuvée en août 2022 (Loi sur la Protection des Variétés de Plantes 2021), et la Loi sur la Protection des Variétés de Plantes, adoptée en 2021. Le Tableau 14 fournit un résumé des instruments politiques portant sur semences dans le pays.



Tableau 14: Instruments politiques semenciers clés au Nigeria

Instrument	Description
Politiques	
Politique Nationale des Technologies et de l'Innovation Agricoles (2022)	Émise par le Ministère Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural, la Politique Nationale des Technologies et de l'Innovation Agricoles (NATOP) vise à moderniser le secteur agricole nigérian et à l'aligner sur les systèmes alimentaires et chaînes d'approvisionnement en évolution dans le monde. Approuvée par le Conseil Exécutif Fédéral en mai 2022, la NATIP fonctionnera conjointement avec les autres politiques et stratégies des agences gouvernementales concernées pour garantir une synergie et une meilleure coordination.
Politique Nationale des Semences (2021)	Publiée en 2021, cette politique a remplacé la politique des semences de 2015. La nouvelle politique des semences cherche à combler les lacunes de l'ancienne politique en introduisant des innovations visant à optimiser les activités du NASC et ses rôles de réglementation, de promotion et de protection dans le secteur semencier. Les innovations incluent la libéralisation de la production et de la commercialisation des semences de base en faveur des entreprises privées accréditées, l'introduction d'un outil d'authentification de la qualité SeedCodex, la facilitation de l'accréditation des inspecteurs des semences de parties tierces dans l'assurance qualité, l'établissement de laboratoires d'essais des semences satellites et privés, la mise en place d'une Banque Nationale des Semences Stratégiques pour disposer de réserves et de stocks tampons et la promotion de la participation des femmes et des jeunes dans la chaîne de valeur des semences.
Lois	
Loi Nationale sur le Conseil des Semences Agricoles (2019)	La Loi Nationale sur le Conseil des Semences Agricoles de 2019 est la principale loi régissant le secteur semencier. La Loi établit le Conseil des Semences Agricoles en tant qu'organe chargé du développement du secteur semencier nigérian. Elle a également établi la structure de gouvernance du NASC ainsi que les procédures de certification et de contrôle qualité des semences, entre autres services semenciers. La Loi a également établi le Fonds du NASC. Le fonds est un partenariat entre des partenaires publics, privés et de développement et devrait combler les lacunes pouvant exister dans le financement du NASC.
Loi de Protection des Variétés Végétales (2021)	La Loi de Protection des Variétés Végétales de 2021 protège la propriété intellectuelle des sélectionneurs végétaux, encourageant ainsi à investir dans la sélection végétale. Elle a établi le Bureau de Protection des Variétés Végétales. Au travers de cette loi, le Directeur Général du NASC recommande un registraire au Comité du NASC pour gérer le bureau. Cette loi définit également les procédures d'application des droits de protection des variétés végétales et établit le Fonds des Droits des Sélectionneurs Végétaux.

QUALITÉ ET MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLEMENTATION SEMENCIÈRE

La réglementation semencière offre une structure au secteur formel des semences. Les études TASAI évaluent les perspectives des acteurs sur divers aspects de la réglementation semencière, y compris si elle favorise la croissance du secteur semencier, le rôle des acteurs dans sa conception et mise en œuvre, la sensibilisation des acteurs aux lois et à la réglementation, la présence d'un organisme

chargé de son application, les coûts de la réglementation et l'efficacité des mesures punitives.

Mise en œuvre de la Réglementation/des Décrets Semenciers : Le NASC a été renforcé par plusieurs récentes promulgations d'instruments politiques visant à améliorer ses capacités à exécuter son mandat. Le Programme Collaboratif sur les Semences (CSP), financé par le gouvernement des Pays-Bas et l'AGRA, a contribué à développer la réglementation qui favorisera la mise en œuvre du NASC et des Lois PVP en consultation avec les parties-prenantes. Pour satisfaire les normes d'accréditation de l'ISTA dans le pays, l'AGRA a également financé de nouvelles infrastructures d'assurance qualité des semences afin de développer deux nouveaux laboratoires.

Mise en œuvre de la Règlementation Semencière Régionale de la CEDEAO : L'étude TASAI a évalué quatre aspects clés de la réglementation du secteur semencier nécessaires pour une harmonisation complète avec la réglementation de la CEDEAO : i) la mise en place d'un comité national des semences ; ii) l'introduction d'un décret pour l'import/export des semences ; iii) la mise à jour du catalogue national des variétés et la reconnaissance du Catalogue des Plants et Espèces d'Afrique de l'Ouest en tant que répertoire de toutes les variétés approuvées dans la région de la CEDEAO ; et iv) la création d'un fonds d'appui au secteur semencier.

Concernant l'introduction d'un décret pour l'import/export des semences, les semences peuvent se déplacer librement dans la région de la CEDEAO à condition que les variétés soient enregistrées dans le Catalogue des Variétés de la CEDEAO. Toutefois, le NASC n'a pas encore rédigé les étapes spécifiques à l'import/export des semences, ces mesures étant prévues dans le cadre de la Règlementation du NASC qui n'a pas encore été développée. Le Catalogue de la CEDEAO est reconnu par le NASC. Les entreprises semencières peuvent importer des variétés au Nigeria si celles-ci sont listées au Catalogue de la CEDEAO, et les variétés du catalogue national nigérian sont régulièrement ajoutées dans le Catalogue de la CEDEAO. Enfin, un fonds national des semences a été établi. Toutefois, il n'a pas encore de structure de gouvernance et de gestion opérationnelle. Les entreprises ont jugé que la mise en œuvre de la réglementation semencière nigériane par le gouvernement était « bonne » avec un taux de satisfaction de 76%. C'était en légère baisse par rapport au taux de 79% de 2019.

EFFORTS POUR ÉRADIQUER LES SEMENCES CONTREFAITES

Les semences contrefaites menacent le secteur semencier de deux principales façons : Premièrement, elles minent la confiance des fermiers dans les semences certifiées lorsque qu'ils plantent à leur insu des grains de qualité inférieure étiquetés comme semences certifiées. Deuxièmement, elles menacent le succès des efforts visant à augmenter l'adoption des variétés améliorées. TASAI suit le nombre de cas de semences contrefaites, tels que rapportés par les entreprises semencières, et si disponible, par le gouvernement lors de l'année de recueil des données. Le chiffre est vraisemblablement sous-estimé, la plupart des ventes de semences contrefaites n'étant pas officiellement rapportées du fait de leur illégalité. Les entreprises semencières ont également rapporté leur niveau de satisfaction vis-à-vis des efforts du gouvernement pour éliminer les semences contrefaites.

Le nombre de cas de contrefaçons rapportés en 2021 s'élevait à 25, ce qui était en baisse par rapport aux 36 cas rapportés en 2019 (Tableau 15). Le niveau de satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis des efforts du gouvernement pour traiter le problème des semences contrefaites a été jugé « bon » (71%) en 2021 et est stable depuis 2017. La principale intervention du gouvernement est le SeedCodex, un système de vérification électronique pour les semences certifiées qui permet aux acheteurs d'authentifier leurs achats grâce à une étiquette à gratter attachée à chaque sachet de semences. Selon le Directeur Général du NASC, les entreprises semencières ont soutenu l'initiative du SeedCodex.^{20, 21, 22}

Tableau 15: Satisfaction du secteur vis-à-vis des efforts du gouvernement pour traiter le problème des semences contrefaites

Indicateurs	2017	2019	2021
Nombre de cas de semences contrefaites (entreprises semencières)	34	36	25
Satisfaction du secteur semencier vis-à-vis des efforts du gouvernement pour traiter le problème (sur 100%)	70%	74%	71%

très faible
faible
moyen
bon
excellent

UTILISATION DES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

La subvention des semences est une mesure à court ou moyen terme visant à encourager les fermiers à adopter des variétés de culture améliorées. La conception et l'exécution des programmes de subvention, en termes d'échelle, de cible, de modalité de distribution et de paiement, peuvent contribuer à développer le marché des semences s'ils sont correctement mis en œuvre ou perturber les lois du marché.

Le Nigeria n'avait pas de subvention en 2021 mais des dispositions pour « des subventions fiscales ciblées en vue de l'utilisation des semences améliorées » ont été prévues par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural dans la NATIP sur la période de 2022-2027.

20« Interview with Dr. Olusegun Ojo, Director-General, Nigeria National Agricultural Seed Council, » Vidéo Youtube, « CORAF, » 22 mars 2021, consulté le 30 janvier 2023, https://www.youtube.com/watch?v=s9M_MO_jMVk

21 « SEEDCODEX is boosting crop productivity by tackling counterfeit seeds in Nigera, » AGRA, 16 juin 2020, consulté le 30 janvier 2023, <https://agra.org/seedcodex-is-boosting-crop-productivity-by-tackling-counterfeit-seedsin-nigeria/>

22« Checking fake, substandard seeds through Codex, » Plan, 15 mars 2020, consulté le 30 janvier 2023, <https://www.blueprint.ng/checkingfake-substandard-seeds-through-codex/>

APPUI INSTITUTIONNEL

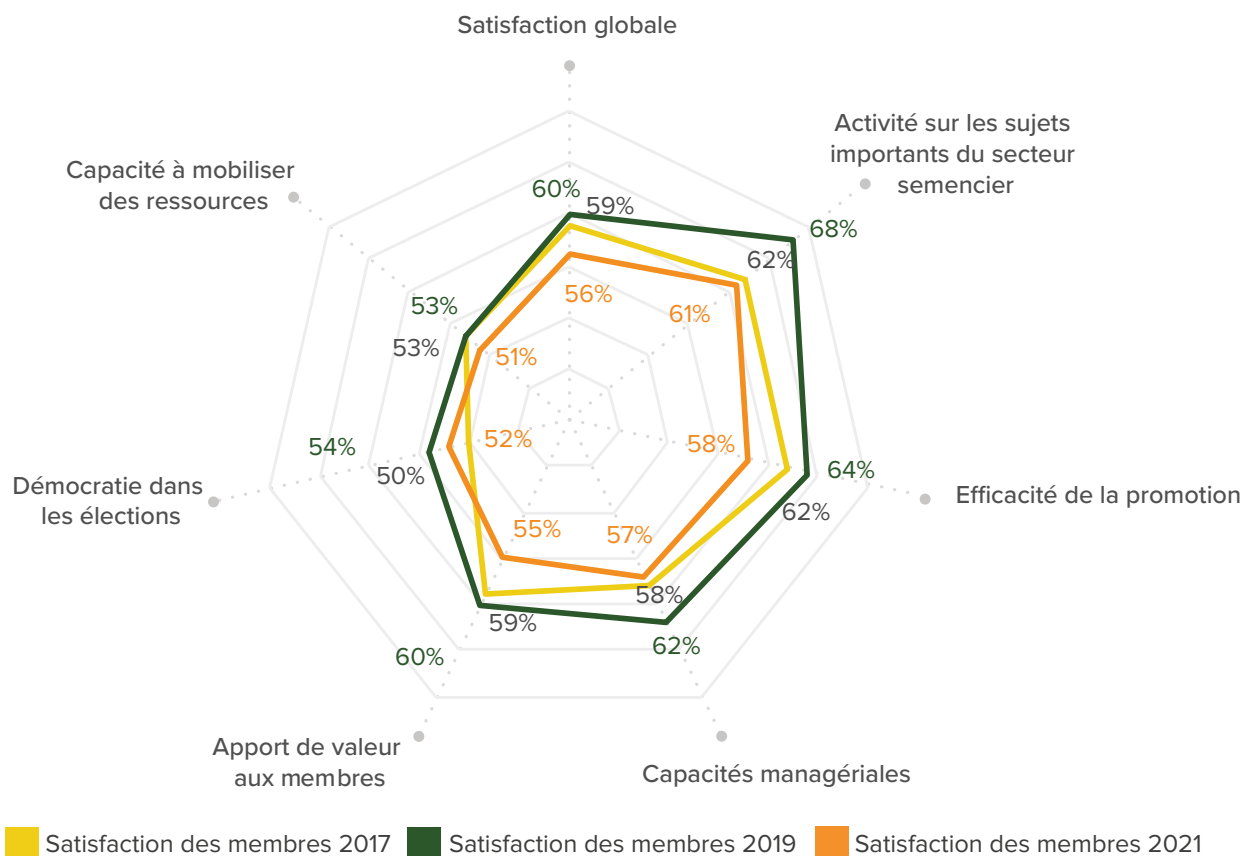
QUALITÉ DE L'ASSOCIATION SEMENCIÈRE PROFESSIONNELLE NATIONALE

Des associations professionnelles semencières performantes jouent un rôle clé dans la représentation des intérêts du secteur et dans le dialogue avec le gouvernement. Les membres des associations semencières nationales incluent les entreprises semencières, les producteurs semenciers, les coopératives semencières, les associations semencières, les producteurs semenciers individuels et, parfois, les vendeurs d'intrants agricoles.

L'Association des Entrepreneurs Semenciers du Nigeria (SEEDAN) est l'association cadre des entreprises semencières. La SEEDAN a été formée en 1992 et a reçu son certificat officiel d'inscription en 2012. En 2022, l'association comptait 73 membres. Dans le cadre de l'étude TASAI, 30 des 62 entreprises semencières interrogées étaient membres de

l'association. Il leur a été demandé d'évaluer les performances de l'association sur 7 indicateurs de performances, présentés dans le Graphique 8. Les entreprises semencières ont jugé les performances globales de la SEEDAN « moyennes » à 56%, ce qui était légèrement en baisse par rapport au taux de 60% en 2019 et de 59% en 2017. En effet, les membres de la SEEDAN ont un peu moins bien évalué l'association en 2021 qu'en 2019 sur 6 domaines de service, avec des taux allant de 51% à 61%. Les deux domaines de service les moins bien évalués ont été la capacité à mobiliser des ressources (51%) et la démocratie dans les élections (52%). Les membres ont donné plusieurs justifications à leurs faibles évaluations. Certains ont avancé que l'association ne s'est pas concentrée sur les sujets importants du secteur semencier et que ses dirigeants n'avaient pas changé depuis 2013. D'autres membres ont émis des doutes sur la façon dont le comité technique de 15 membres a été sélectionné. Certains pensent également que l'association n'est pas transparente sur les projets qu'elle a mis en œuvre et sur son utilisation des fonds. Le mécontentement croissant vis-à-vis de la SEEDAN parmi les entreprises semencières a conduit à la formation, à la reconnaissance et à l'inscription d'une autre association, l'Association des Entreprises Semencières Inscrites du Nigeria (ARSCON), avec la Commission des Affaires Commerciales le 29 novembre 2021. Au moment du recueil des données, l'ARSCON n'était pas encore opérationnelle.

Graphique 8: Opinion des membres vis-à-vis de la SEEDAN



ADÉQUATION DES INSPECTEURS DES SEMENCES

Les services d'inspection des semences garantissent que les semences commerciales certifiées répondent aux normes de qualité réglementaires. Les services d'inspection nécessitent un nombre adéquat d'inspecteurs dotés de suffisamment de ressources. Les études TASAI suivent le nombre d'inspecteurs et les autres facteurs affectant leur efficacité, tels que la disponibilité des ressources et l'utilisation d'outils numériques (nouveaux).

Au Nigeria, l'inspection des semences est le mandat du NASC, qui employait 80 inspecteurs des semences (13 femmes et 67 hommes) en 2021, une augmentation par rapport aux 60 inspecteurs (7 femmes et 53 hommes) en 2019 (Tableau 16). Bien que le nombre d'inspecteurs ne soit pas suffisant étant donné la taille du pays, la satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de l'adéquation des services d'inspection des semences était « bonne » à 76%, ce qui représentait une augmentation par rapport aux 73% de 2020. Toutefois, il est à noter qu'il existe des cas avérés de connivence entre les inspecteurs des semences et les entreprises semencières sur l'inspection et les taux élevés

peuvent en partie refléter cette réalité. Reconnaisant les besoins en inspecteurs, le NASC a lancé un processus visant à autoriser des inspecteurs des semences privés indépendants dans le cadre du Programme Collaboratif des Semences, comme le prévoit la politique semencière de 2021.

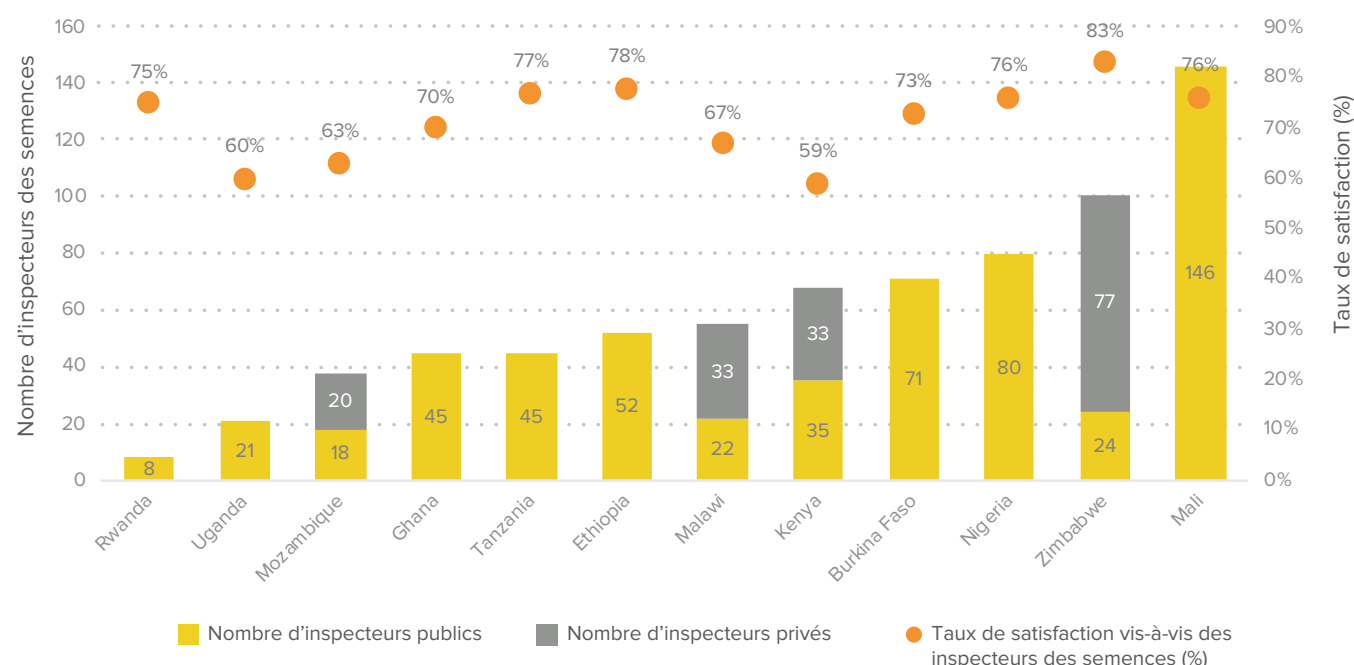
Tableau 16: Nombre et évaluation de l'adéquation des inspecteurs des semences

Indicateurs	2018	2020	2022
Nombre d'inspecteurs des semences publics (NASC)	50	60	80
Satisfaction du secteur semencier vis-à-vis des inspecteurs des semences (sur 100%)	84%	73%	76%

très faible faible moyen bon excellent

Figure 9 shows the comparison of the number of seed inspectors in countries studied by TASAI between 2020 and 2022. Nigeria follows Mali and Zimbabwe with the highest number of seed inspectors. The satisfaction rating with the adequacy of seed inspectors is also among the highest.

Graphique 9: Comparaison du nombre d'inspecteurs semenciers et satisfaction du secteur dans les pays étudiés par TASAI



SERVICES AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES

ADÉQUATION DES SERVICES DE VULGARISATION

Des services de vulgarisation agricole performants sont essentiels pour l'adoption réussie des variétés de semences améliorées par les petits exploitants agricoles. TASAI suit le nombre moyen d'exploitations agricoles servies par un agent de vulgarisation. Plus ce ratio est faible, meilleur est l'accès des fermiers aux informations et conseils d'expert sur l'accès et l'utilisation des semences améliorées et d'autres technologies agricoles pertinentes. Cet indicateur suit le nombre d'agents de vulgarisation par secteur (public et privé) et leur genre ; il n'est pas spécifique à une culture.

Le service de vulgarisation agricole est le mandat du Département Fédéral de la Vulgarisation Agricole au Ministère Fédéral de l'Agriculture et du Développement Rural. Toutefois, le service de vulgarisation ne fonctionne pas correctement au niveau fédéral et le nombre d'agents de vulgarisation agricoles actifs n'est pas connu par le Ministère. Quelques états ont pris les choses en main pour pallier le manque (par ex. l'état de Kaduna) et développé leurs propres services de vulgarisation.

Les précédentes études TASAI avaient estimé le nombre d'agents de vulgarisation sur la base de données secondaires. En 2020, le nombre d'agents de vulgarisation avait été estimé à 14 000, dont 6 000 dans le secteur public et 8 000 dans le secteur privé (Mabaya et al. 2021).²³ Les entreprises semencières interrogées ont rapporté employer en moyenne 97 agents de vulgarisation (Tableau 17) : ce chiffre est à la baisse depuis 2017. L'inadéquation des services de vulgarisation a conduit le président du pays à émettre une directive à l'intention du ministère de l'Agriculture en août 2022 lui demandant de traiter le problème et de relancer le service.²⁴

²³ Notez qu'en l'absence de chiffres actualisés, les données de 2019 (estimées) sont également utilisées pour 2021.

²⁴ "Buhari Directs Revitalisation of Agric Extension Services in Nigeria," This Day Live, 24 août 2022, consulté le 1er février 2023, <https://www.thisdaylive.com/index.php/2022/08/24/buhari-directs-revitalisation-of-agric-extension-services-in-nigeria/>

DENSITÉ DU RÉSEAU DE VENDEURS D'INTRANTS AGRICILES

Les vendeurs d'intrants agricoles jouent un rôle clef en élargissant le périmètre des systèmes de distribution des semences en Afrique, connectant les entreprises semencières aux fermiers individuels, notamment dans

Tableau 17 : Nombre et adéquation des agents de vulgarisation agricole

Indicateurs	2017	2019	2021
Nombre d'entreprises semencières employant des agents de vulgarisation	34	25	28
Nombre d'agents de vulgarisation publics employés par le gouvernement	7 000	6 000	6 000
Nombre d'agents de vulgarisation privés employés par les entreprises semencières	366	188	97
Nombre d'agents de vulgarisation privés (autres qu'employés par le secteur privé)	- ^a	8,000	8 000
Nombre total d'agents de vulgarisation	7 360	14 188	14 097
Ratio d'agents de vulgarisation pour le nombre d'exploitations agricoles	-	1:7 500	1:7 500
Satisfaction du secteur semencier vis-à-vis des agents de vulgarisation (sur 100%)	59%	55%	52%

très faible faible moyen bon excellent

^a Ces données n'ont pas été recueillies en 2017.

les zones rurales difficiles à atteindre. Ils sont souvent le principal point de vente des semences certifiées. Une plus forte densité des vendeurs d'intrants agricoles signifie que les petits exploitants agricoles ont un meilleur accès aux semences améliorées. TASAI suit le nombre de vendeurs d'intrants agricoles et, lorsque les données sont disponibles, les classe en vendeurs d'intrants agricoles inscrits et non-inscrits. Cet indicateur n'est pas spécifique à une culture.



Selon le NASC, 30 vendeurs d'intrants agricoles étaient inscrits en 2022, une augmentation modeste par rapport aux 21 inscrits en 2020 (Tableau 18). Bien que l'inscription soit légalement obligatoire, la plupart des vendeurs d'intrants agricoles actifs ne se sont pas inscrits auprès du NASC. C'est en partie dû à l'incapacité du NASC de mettre la loi en vigueur, notamment pour les vendeurs d'intrants agricoles éloignés. Certaines entreprises ont rapporté travailler en moyenne avec 60 vendeurs d'intrants agricoles chacune, une augmentation par rapport aux 27 vendeurs rapportés en 2019. Cette hausse était due au fait que les entreprises semencières ont établi et renforcé leurs réseaux de vendeurs d'intrants agricoles, ces derniers étant des points de vente clés pour les fermiers. Bien que le nombre moyen de vendeurs d'intrants agricoles travaillant avec les entreprises semencières soit plus élevé, les entreprises semencières ont rapporté de faibles taux de satisfaction vis-à-vis du réseau de vendeurs d'intrants agricoles ruraux : le taux mesuré en 2022 était de 56% (« moyen »), 5% plus élevé que le taux de 2020.

DISPONIBILITÉ DES SEMENCES EN PETITS SACHETS

La grande majorité des fermiers d'Afrique sub-saharienne travaillant à petite échelle, leur offrir les semences en petits sachets plus abordables est une bonne façon d'accroître le taux d'adoption des semences certifiées. TASAI suit le pourcentage de semences vendues en sachets de diverses tailles, à savoir 2 kg et moins, 2 à 10 kg, 10 à 25 kg et plus de 25 kg.

En 2021, 47% des semences de maïs, 51% des semences de sorgho et 36% des semences de soja ont été vendues en petits sachets de 2 kg ou moins (Graphique 10). En revanche, les tailles de sachet les plus vendues pour le riz ont varié

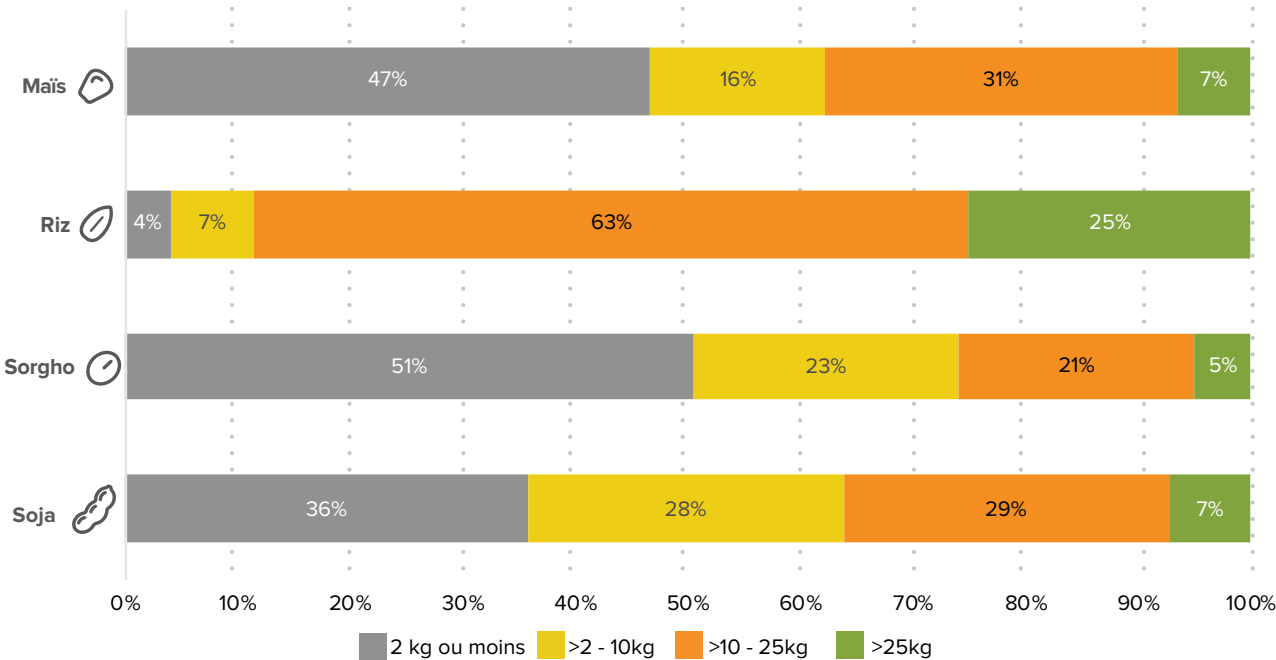
Tableau 18 : Nombre de vendeurs d'intrants agricoles et taux de satisfaction vis-à-vis du réseau

Indicateur	2018	2020	2022
Nombre de vendeurs d'intrants agricoles inscrits auprès du NASC	20	21	30
Nombre moyen de vendeurs d'intrants agricoles travaillant avec chaque entreprise semencière	- ^a	27	60
Satisfaction du secteur semencier vis-à-vis du réseau de vendeurs (sur 100%)	-	51%	56%

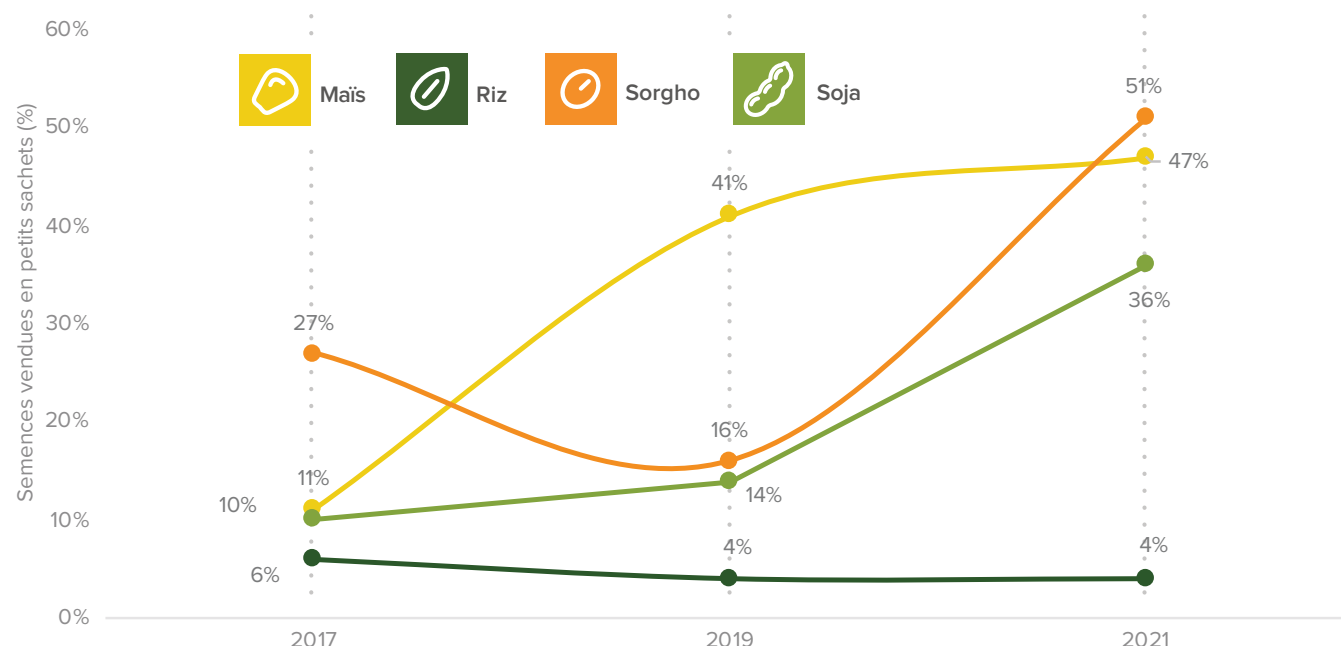
a Ces données n'ont pas été recueillies en 2018.

de 10 à 25 kg. C'est dû au fait que les semences de riz sont majoritairement achetées par des grands producteurs qui les vendent directement aux rizières. La proportion de semences vendues en petits sachets a considérablement augmenté pour le sorgho, le soja et le maïs entre 2017 et 2021 (Graphique 1) en conséquence de plusieurs projets en cours, tels que l'Initiative Corée-Afrique de Coopération Agricole et Alimentaire (KAFACI), le CORIS et le CSP, qui visent à renforcer les systèmes de distribution des semences et l'engagement direct des entreprises semencières auprès des fermiers. En particulier, grâce à ces programmes, les entreprises semencières vendent davantage de semences par l'intermédiaire des vendeurs d'intrants agricoles. Les entreprises semencières ensachent également plus de semences en plus petits sachets pour satisfaire les besoins des fermiers.

Graphique 10: Pourcentage de semences vendues en sachets de diverses tailles (2021)



Graphique 11: Évolution du pourcentage de semences vendues en petits sachets (2 kg ou moins)



PRIX DES SEMENCES ET DES GRAINS

Le prix des semences et des grains au moment des semis est une bonne mesure de l'accessibilité des semences améliorées. Ces points de donnée sont importants étant donné que de nombreux petits exploitants agricoles finissent par choisir entre acheter des semences au secteur formel ou planter des grains. Plus la différence de prix est élevée entre les deux, moins les fermiers disposant de faibles ressources sont susceptibles d'acheter des semences certifiées. Cet indicateur suit le prix de détail des semences (chez les vendeurs d'intrants agricoles) vis-à-vis du prix de marché des grains au moment des semis.

Le prix moyen des semences n'a pas drastiquement changé pour le sorgho et le soja (Tableau 19). En revanche, le prix du maïs hybride a légèrement augmenté. La production de semences de maïs hybride est majoritairement le domaine des entreprises multinationales et des grandes entreprises semencières locales. Les semences sont également généralement achetées par des grandes propriétés agricoles qui elles-mêmes produisent des grains pour l'industrie agro-alimentaire. En retour, certaines entreprises semencières offrent des services agronomiques aux propriétés agricoles qui achètent leurs semences hybrides afin de garantir que ces dernières réalisent les rendements escomptés.

Le prix des grains pour les quatre cultures cibles a augmenté depuis 2017. Toutefois, l'augmentation entre 2019 et 2021 était plus forte pour le soja (100%) et le sorgho (72%). L'augmentation était de 38% pour le maïs et de 10% pour le riz.

Tableau 19: Prix des semences et des grains

Culture	Prix moyen des semences (NGN / kg)			Prix moyen des grains (NGN / kg)		
	2017	2019	2021	2017	2019	2021
Maïs (hybride)	325	560	628	65	141	195
Maïs (OPV)	375	495	398	65	141	195
Riz	400	519	455	120	141	156
Sorgho	400	417	417	60	133	229
Soja	350	434	438	120	167	335



CONCLUSION

Le secteur des semences du Nigeria est au début de sa phase de croissance. Les quelques années qui ont précédé 2021/2022 ont été marquées par une augmentation notable du nombre d'entreprises semencières actives ainsi qu'une croissance de la production des semences des cultures clés. Au cours de cette période, les entreprises semencières ont également réduit leur dépendance vis-à-vis du gouvernement en tant que principal acheteur de semences certifiées. En dépit de cela, le secteur semencier reste confronté à des difficultés flagrantes. Les conclusions ci-dessous résument les évolutions positives et les enjeux qui persistent dans les 5 catégories d'indicateurs étudiés par TASAI.

La catégorie **recherche et développement** a révélé deux principales observations positives. Premièrement, les entreprises semencières ont rapporté un niveau de satisfaction globale élevé vis-à-vis de la disponibilité des semences de base des quatre cultures. Ce niveau de satisfaction a été rapporté sur les trois aspects de l'étude TASAI : la qualité des semences de base reçues, la quantité reçue et les délais de livraison. Deuxièmement, les entreprises semencières ont vendu plus de variétés de maïs en 2021 qu'en 2019. La hausse est due au fait que la demande de grains de maïs a augmenté, les fermiers ayant repris leurs activités agricoles après le choc provoqué par la pandémie de COVID-19. La demande de semences de soja au Nigeria a été alimentée par l'industrie alimentaire et agricole.

Quelques enjeux ont également été rapportés dans cette catégorie. Premièrement, il y a eu une pénurie notable de sélectionneurs actifs pour les semences de sorgho et de soja au sein des instituts de recherche mandatés (le NCRI et l'IAR). En dépit du fait qu'un certain nombre de sélectionneurs de sorgho étaient inscrits à l'Association des Sélectionneurs Végétaux du Nigeria, ces sélectionneurs ont été principalement employés par les universités et n'ont pas effectué d'activités de sélection. La pénurie des sélectionneurs explique pourquoi seules deux variétés de sorgho et zéro variété de soja ont été homologuées entre 2019 et 2021. De plus, le programme de soja de l'IITA, qui était actif au Nigeria et utilisé pour collaborer avec les programmes nationaux, a été déplacé en Zambie.

Plusieurs observations positives sont ressorties de la catégorie **compétitivité du secteur**. Premièrement, le nombre d'entreprises semencières inscrites en 2021 a connu une hausse importante, indiquant une augmentation potentielle de l'intérêt du secteur privé vis-à-vis du secteur semencier. Toutefois, cette hausse est partiellement motivée par la perception que l'initiative de subvention des semences du gouvernement, le Programme de Soutien à la Croissance et à l'Amélioration (GESS), va reprendre, créant un débouché conséquent pour les semences. Deuxièmement, le volume de semences produites pour le maïs et le riz (les deux principales cultures du Nigeria) ont augmenté entre 2019 et 2021. Troisièmement, la plupart des ventes de semences des quatre cultures ont été réalisées par les vendeurs d'intrants agricoles, indiquant une baisse de la dépendance au gouvernement et aux ONG comme principaux acheteurs de semences. Enfin, le nombre de femmes dirigeant les entreprises semencières interrogées et le nombre de femmes occupant des postes de direction ont augmenté depuis 2019. Ces observations suggèrent que le secteur semencier se développe et que les performances du secteur privé s'améliorent.

Le principal enjeu enregistré dans la catégorie compétitivité du secteur est le nombre croissant de petites entreprises semencières qui se sont créées en anticipation de la possible reprise du programme de subvention des semences du gouvernement. Ces entreprises ne sont pas établies pour construire des systèmes de production des semences durables et des canaux de ventes de semences pour le secteur privé.



La principale déficience de l'environnement **politique semencier** nigérian est l'absence de réglementation mettant en œuvre les deux principales lois, à savoir, la Loi NASC de 2019 et la Loi sur la Protection des Variétés Végétales de 2022. De plus, le processus d'homologation des variétés a un besoin urgent de clarté et de structure. Des efforts dans ce sens sont en cours, le NASC, le NACGRAB et la toute nouvelle Agence Nationale pour le Développement des Biotechnologies (NABDA) étant en pourparlers pour remédier au problème. Dans sa forme actuelle, le processus d'homologation des variétés est coûteux et chronophage. De plus, les entreprises semencières peuvent homologuer des variétés uniquement par l'intermédiaire des instituts de recherche mandatés. Cela présente un conflit d'intérêt, étant donné que ces instituts produisent eux-mêmes des variétés concurrentes aux variétés privées. Un aspect positif est que le FMARD a développé une nouvelle politique des semences pour remplacer la politique de 2015. La nouvelle politique fournit des explications additionnelles quant au rôle du NASC, libéralise la production des semences de base et encourage la participation du secteur privé dans les divers services semenciers. Ces nouveaux développements sont de bon augure pour le secteur semencier.

Dans la catégorie **appui institutionnel**, les performances de la SEEDAN ne se sont pas améliorées au cours des années. Le niveau de satisfaction globale des membres vis-à-vis de l'association s'est détérioré en 2021. Comme lors des précédentes années, les membres ont souligné la faiblesse de la gouvernance, les efforts inadéquats pour mobiliser les ressources et les efforts insuffisants pour s'investir dans les activités importantes du secteur semencier. Ces perceptions ont conduit à la formation et à l'inscription d'une association semencière nationale parallèle, l'ARSCON, en novembre 2021.

En termes de **services aux petits exploitants agricoles**, le NASC a augmenté les capacités en ressources humaines de ses services d'inspection des semences au cours des dernières années. Cela constitue une partie de l'effort global de l'agence visant à renforcer la certification des semences. De plus, le NASC a entamé des démarches pour introduire la prestation de services d'inspection des semences par des parties tierces afin de compléter les services d'inspection publics existants. En dépit de ces mesures positives, les services d'inspection des semences publics nécessitent urgemment d'être renforcés pour garantir que les entreprises semencières mettent en œuvre des conditions de contrôle de la qualité efficaces.

Les données obtenues par l'étude montrent que les entreprises ont vendu plus de semences de maïs, de soja et de sorgho en petits sachets. Cette tendance est attribuable à plusieurs initiatives en cours visant à renforcer les systèmes de distribution des semences et à améliorer l'engagement des entreprises semencières vis-à-vis des fermiers. Toutefois, l'investissement du gouvernement dans les services de vulgarisation agricole est resté inadéquat. De plus, la plupart des vendeurs d'intrants agricoles actifs au Nigéria ne sont pas inscrits auprès du NASC en dépit du fait que l'inscription soit exigée par la loi. Des projets financés par des bailleurs de fonds répondent en partie à ces enjeux, mais bien qu'ils collaborent avec les entreprises semencières, le NASC et les groupes et coopératives de fermiers, leur portée et leur envergure restent limitées.

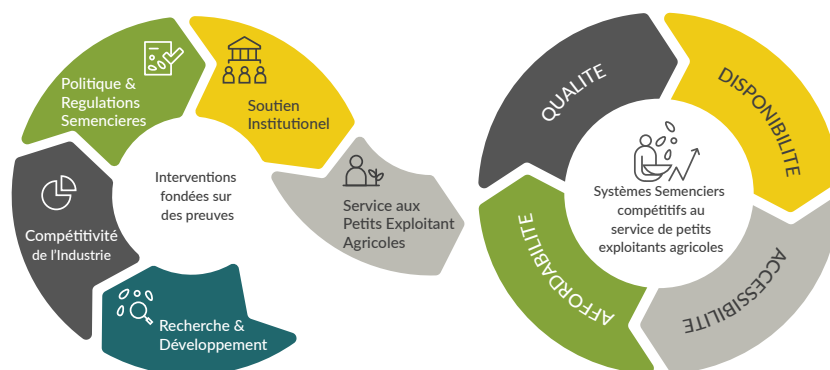
RÉFÉRENCES

- Ariga, J., Mabaya, E., Waithaka, M., Wanzala-Mlobela, M. 2019. Can improved agricultural technologies spur a green revolution in Africa? A multicountry analysis of seed and fertilizer delivery systems. *Agricultural Economics*. 50: 63–74.
- ECOWAS. 2008. Regulation C/Reg. 4/05/2008 on Harmonization of the Rules Governing Quality Control, Certification and Marketing of Plant Seeds and Seedlings in ECOWAS Region. *ECOWAS Official Journal*. 53.
- Federal Ministry of Agriculture and Rural Development. 2015. *National Seed Policy*. Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Abuja, Nigeria.
- , 2016. *The Agricultural Promotion Policy (2016-2020)*, Nigeria.
- , 2021. *National Agricultural Seed Policy for Nigeria*. Abuja, Nigeria.
- , 2022. *National Agricultural Technology and Innovation Policy (NATIP) (2022-2027)*. Abuja, Nigeria
- Federal Republic of Nigeria. 2019. *National Agricultural Seeds Council Act, 2019*. Abuja, Nigeria.
- , 2021. *Plant Variety Protection Act, 2021*.
- McGuire, S., Sperling, L. 2016. Seed Systems Smallholder Farmers Use. *Food Security*. 8(1): 179–195.
- Mabaya, E., Ajayi, S.A., Waithaka, M., Tihanyi, K., Mugoya, M., Kanyenji, G. 2021. *Nigeria 2021 Country Study -The African Seed Access Index (version October 2021)*.
- National Agricultural Seeds Council. 2020. *National Seed Road Map for Nigeria*. Abuja, Nigeria

CRÉDITS PHOTO

- Cover photo: iStockphoto.com/Fela Sanu
Page 1: iStockphoto.com/HannesThirion
Page 2: iStockphoto.com/
Page 4: iStockphoto.com/
Page 6: iStockphoto.com/Claudiad
Page 7: iStockphoto.com/Jan Ziegler
Page 15: iStockphoto.com/umbertoleporini
Page 16: iStockphoto.com/DS70
Page 20: iStockphoto.com/golero
Page 24: iStockphoto.com/Pavliha
Page 28: iStockphoto.com/helovi
Page 30: iStockphoto.com/divanvdw

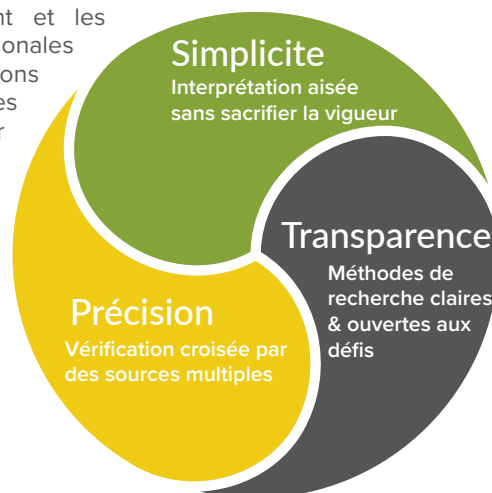
À PROPOS DE TASAI



PILIERS D'UN SECTEUR SEMENCIER COMPÉTITIF

The African Seed Access Index (TASAI) (L'Indice d'Accès des Semences Africaines) est un projet de recherche axé sur le secteur semencier et coordonné par l'organisation à but non lucratif, TASAI Inc. L'objectif de TASAI est d'encourager les gouvernements africains et les autres acteurs du secteur semencier à créer et à maintenir un environnement propice qui accélère le développement d'un système semencier dynamique, guidé par le secteur privé et au service des petits exploitants agricoles. C'est cet environnement propice que TASAI cherche à mesurer, à suivre et à comparer en Afrique. L'objectif de cet indice est de permettre aux petits exploitants agricoles de l'Afrique sub-saharienne d'avoir un meilleur accès aux semences de variétés améliorées de haute qualité, à des prix abordables et adaptées localement.

Pour évaluer le statut de la chaîne de valeur du secteur semencier, TASAI suit des indicateurs dans les cinq catégories suivantes : Recherche et Développement, Compétitivité du Secteur, Politiques et Réglementations des Semences, Appui Institutionnel et Service aux petits exploitants agricoles. D'ici fin 2022, 22 pays africains disposeront d'une étude TASAI : Burkina Faso, Burundi, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Sud Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Dans chaque pays, TASAI collabore étroitement avec les acteurs du secteur semencier local, le gouvernement et les agences de développement internationales afin de partager les observations de TASAI et d'identifier les étapes suivantes qui contribueront à créer un secteur national des semences dynamique. L'approche TASAI est guidée par les principes suivants : Simplicité, Transparence et Précision.



PRINCIPES TASAI

**PARCOURIR LES DONNÉES DE TASAI
EN LIGNE** : Pour comparer les indicateurs
TASAI de plusieurs pays et années, veuillez
consulter le tableau de bord TASAI en ligne::
[https://www.tasai.org/en/dashboard-
home/](https://www.tasai.org/en/dashboard-home/)

**DÉCOUVREZ LES COMPTES-RENDUS
TASAI EN LIGNE:**
[https://www.tasai.org/en/products/
country-reports/](https://www.tasai.org/en/products/country-reports/)



TASAI
The African Seed Access Index



TASAI

The African Seed Access Index

POUR EN SAVOIR PLUS:



TASAIIndex



The African Seed
Access Index



info@tasai.org



<https://tasai.org>

THE AFRICAN SEED ACCESS INDEX EST SOUTENU PAR:

BILL & MELINDA
GATES foundation



AGRA
Sustainably Growing
Africa's Food Systems



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



**Adam Smith
International**

